

11

S O D K

— Konferenz der kantonalen  
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren

C D A S

— Conférence des directrices et directeurs  
cantonaux des affaires sociales

C D O S

— Conferenza delle direttrici e dei direttori  
cantionali delle opere sociali

**ÉDITEUR** Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)  
**REDACTION** Secrétariat général CDAS  
**RÉALISATION** sofie's Kommunikationsdesign, Zurich  
**IMPRESSION** Digicolor AG, Berne  
**ADRESSE DE COMMANDE** Secrétariat général CDAS, Speichergasse 6, case postale, 3000 Berne 7  
www.sodk.ch  
**COPYRIGHT** © CDAS, juin 2012

## INTRODUCTION DU PRÉSIDENT



Il y a un peu plus de six mois, j'accédais à la fonction de président de la CDAS et il est désormais temps d'en tirer un premier bilan. Mon entrée, passionnante, dans le vif du sujet ne s'est pas fait attendre.

Dès la rentrée, j'ai eu l'occasion de participer à deux auditions de commissions fédérales et d'y faire valoir les exigences de la CDAS. L'une concernait le deuxième volet de la 6e révision de l'AI et l'autre la suppression de l'obligation de remboursement imposée au canton d'origine. Peu de temps après, j'ai rencontré le Chef du DFI pour un entretien visant à définir les bases et les objectifs de la prochaine révision de l'AVS. Par ailleurs, le débat politique au sujet de la migration a pris de l'ampleur en automne.

L'exercice de ces activités m'a bien vite montré que la CDAS bénéficie d'une position favorable permettant un échange constructif avec nos partenaires. Je saisis cette occasion pour aborder deux sujets qui me tiennent à cœur, à savoir le fédéralisme et l'autonomie communale, que je considère comme des moyens particulièrement efficaces, qui ne doivent toutefois pas servir d'excuse pour rester passifs. L'État doit, bien entendu, refléter la dynamique d'une société en permanente évolution, c'est pourquoi les cantons, étant la scène des changements politiques, jouent un rôle particulier. Prenons pour exemple les prestations complémentaires pour familles: certains cantons octroient, aujourd'hui déjà, ces nouvelles allocations, tandis que ceux qui souhaitent encore les introduire peuvent se référer à l'outil adéquat et fonctionnel que sont les recommandations publiées en 2010 par la CDAS.

Tous les problèmes ne doivent donc pas forcément trouver de solution sur le plan fédéral, ces approches exigeant en général une harmonisation et dont la mise en œuvre requiert, par conséquent, beaucoup de temps. À mon sens, une solution s'impose sur le plan fédéral si, dans les mêmes conditions, des prestations présentent des différences injustifiées et s'il s'agit d'un problème de portée nationale. Prenons tout de même en considération que les cantons ont à tout moment la possibilité de suggérer, voire d'introduire, des solutions opérationnelles, nous permettant d'enrichir ainsi la discussion.

Dans le cadre de la rencontre des chef-fe-s de service de l'action sociale, à laquelle j'ai assisté début novembre, je me suis, une fois de plus, rendu compte à quel point l'échange entre les cantons est crucial. Les chef-fe-s de service de l'action sociale et en particulier la Commission consultative du Comité directeur de la CDAS en sont les protagonistes.

Lors de mes premiers pas en tant que nouveau président de la CDAS, j'ai toujours pu compter sur le soutien de mes collègues ainsi que sur la participation considérable du secrétariat général. Je vous en remercie de tout cœur et me réjouis d'assumer les responsabilités que l'avenir me portera et de relever de nouveaux défis.

Pour finir, je tiens à adresser un grand merci aussi à Kathrin Hilber, conseillère d'Etat, à qui j'ai succédé dans la fonction de président, pour son engagement à la CDAS et en faveur d'une politique sociale durable. Je lui souhaite tout de bon pour l'avenir.

Peter Gomm, Président CDAS

## SOMMAIRE

### A

<b>RAPPORT DES ORGANES DE LA CDAS</b>	1
<b>1 PORTRAIT DE LA CDAS EN BREF</b>	2
<b>2 LE COMITÉ DIRECTEUR CDAS</b>	2
<b>3 LA COMMISSION CONSULTATIVE DU COMITÉ CDAS (COCO)</b>	3
<b>4 LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA CDAS (SG CDAS)</b>	4
<b>5 L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE</b>	4
5.1 Séance à huis clos des directrices et directeurs des affaires sociales	5
5.2 Partie publique de l'assemblée générale	5
<b>6 PERSPECTIVES</b>	7

### B

<b>RAPPORT DES DOMAINES</b>	9
<b>1 POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ET CONVENTION INTERCANTONALE RELATIVE AUX INSTITUTIONS SOCIALES (CIIS)</b>	10
1.1 Politique en faveur des personnes handicapées	10
1.2 Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS)	11
<b>2 FAMILLE ET SOCIÉTÉ</b>	13
2.1 Questions familiales	13
2.2 Formation dans le domaine social	13
2.3 Aide aux victimes d'infractions	14
2.4 Dépendances	15
<b>3 ENFANCE ET JEUNESSE</b>	16
3.1 Conférence des délégué-e-s cantonaux à la promotion de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ)	16
3.2 Conférence suisse des responsables cantonaux de la protection de l'enfance et de l'aide à la jeunesse (CPEAJ)	16
3.3 Priorités	17
<b>4 MIGRATIONS</b>	18
4.1 Organes	18
4.2 Financement	19
4.3 Hébergement et encadrement	20
4.4 Initiative sur le renvoi	21
<b>5 SÉCURITÉ SOCIALE</b>	22
5.1 Assurances sociales	22
5.2 Aide sociale	24
5.3 Dialogue national sur la politique sociale suisse	25
5.4 Coordination en matière de garantie du minimum vital	26

<b>C</b>	<b>COMPTES ANNUELS</b>	27
	Bilan	28
	Compte de profits et pertes	30
	Rapport de l'ORGANE DE RÉVISION	32
	Proposition de répartition du bénéfice au bilan	33
	Budget 2013	34
<b>D</b>	<b>ANNEXE</b>	35
	Membres des organes CDAS	36
	Thèmes des séances du comité directeur de la CDAS 2011	38
	Organes et groupEs de travail avec Representation de la CDAS	39
	Tableau d'abréviations	41

# A

## RAPPORT DES ORGANES DE LA CDAS

<b>1</b>	<b>PORTRAIT DE LA CDAS EN BREF</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>LE COMITÉ DIRECTEUR CDAS</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>LA COMMISSION CONSULTATIVE DU COMITÉ CDAS (COCO)</b>	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA CDAS (SG CDAS)</b>	<b>4</b>
<b>5</b>	<b>L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE</b>	<b>4</b>
5.1	Séance à huis clos des directrices et directeurs des affaires sociales	5
5.2	Partie publique de l'assemblée générale	5
5.21	Les 50 ans et plus: enjeux actuels de la politique à l'égard des personnes âgées	6
5.22	«Vieillir demain: nouvelles perceptions, nouvelles réalités»	7
<b>6</b>	<b>PERSPECTIVES</b>	<b>7</b>

## 1 PORTRAIT DE LA CDAS EN BREF

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) a été fondée en 1943. Elle soutient, encourage et coordonne la collaboration entre les cantons dans le domaine de la politique sociale. Elle représente aussi leurs intérêts, en particulier auprès de la Confédération. Sur le plan intercantonal, la CDAS exerce une fonction dirigeante d'ordre sociopolitique et favorise un fédéralisme coopératif.

La CDAS collabore avec les cantons afin de trouver des solutions novatrices dans le domaine social, son objectif étant d'optimiser les résultats de la politique sociale en y investissant les moyens adéquats. Elle défend les points de vue des cantons auprès du Conseil fédéral, de l'administration fédérale, du Parlement et du public; elle organise des consultations, rédige des rapports et des prises de position, coordonne et favorise les échanges entre cantons et elle assume la direction de la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS).

La CDAS se penche sur les sujets touchant à la politique en faveur des personnes handicapées (y compris la Convention intercantonale relative aux institutions sociales du 13 décembre 2002; CIIS), la politique familiale (p.ex. conciliation entre travail et famille, allocations familiales, prestations complémentaires pour les familles, accueil extrafamilial), l'enfance et la jeunesse (promotion et protection de la jeunesse), la politique migratoire (hébergement et encadrement) ainsi que les assurances sociales (p.ex. assurance vieillesse et survivants, assurance-chômage, assurance-invalidité, prestations complémentaires, aide sociale). La CDAS s'occupe aussi de problématiques d'ordre intergénérationnel, de questions liées à l'aide aux victimes, de la formation dans le domaine social et de la statistique sociale.

L'organe statutaire suprême de la CDAS est l'assemblée plénière, qui réunit les 26 directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales tandis que le Comité directeur assume le rôle d'organe de direction de la conférence. Ses neuf membres sont tous issus de l'assemblée plénière. La Commission consultative (CoCo) est chargée de l'épauler sur les questions techniques.

La conférence dispose d'un secrétariat général permanent dont le siège se situe à la Maison des cantons à Berne.

## 2 LE COMITÉ DIRECTEUR CDAS

En 2011, le Comité directeur s'est réuni quatre fois pour traiter les affaires, dont la liste exhaustive est publiée en annexe (voir chapitre D).

La conférence annuelle de 2011 à Liestal marquait le terme du quadriennat prévu par les statuts. Les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales ont donc procédé à l'élection pour le renouvellement intégral du Comité ainsi que des successeurs de Jürg Wernli (AR) et de Hans Hollenstein (ZH), ayant démissionné. Tous les membres sortants du Comité ont été confirmés pour un ultérieur mandat. Les Conseillers d'État Hansjörg Trachsel (GR) et Mario Fehr (ZH) ont été élus nouveaux membres du Comité.

Fin 2010, Kathrin Hilber (SG), Conseillère d'État, a annoncé sa démission en tant que présidente de la CDAS pour l'assemblée plénière 2011. Peter Gomm, Conseiller d'État (SO), a été élu à l'unanimité à sa succession.

Lors de sa séance d'automne, le Comité a nommé vice-président François Longchamp, Conseiller d'État (GE).

Durant l'année de référence, la présidente et certains membres du Comité ont représenté la CDAS au sein de divers organes et ont ainsi fait valoir le point de vue des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales sur de nombreuses questions. Ils se sont rencontrés à plusieurs reprises avec le Chef du Département fédéral de l'intérieur (DFI) et la Cheffe du Département fédéral de justice et police (DFJP). Le président a participé à une audition de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États (CSSS-E) sur le deuxième volet de la 6e révision de l'AI (révision 6b) et à une audition d'une sous-commission de la CSSS-E concernant la suppression de l'obligation de remboursement imposée au canton d'origine de la loi fédérale sur la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin du 24 juin 1977 (loi fédérale en matière d'assistance, LAS, RS 851.1) où il a défendu les points de vue des cantons. La poursuite du Dialogue national sur la politique sociale suisse par une délégation du Comité CDAS a également été un événement clé de cette année (cf. chapitre C, chiffre 4.3). À ces occasions, la présidente resp. le président se sont fait accompagner par deux autres membres du Comité, par Martin Waser, de l'Union des villes suisses, et Ueli König, du syndicat de communes, par le président de la CoCo et par des membres du secrétariat.

### **3 LA COMMISSION CONSULTATIVE DU COMITÉ CDAS (COCO)**

La CoCo s'est réunie quatre fois au cours de l'année de référence afin de préparer les affaires du Comité. Elle a aussi invité tous les chef-fe-s de service de l'action sociale à une retraite qui a eu lieu à la mi-novembre 2011 et était le cadre idéal pour l'échange d'informations et des discussions concernant essentiellement les répercussions de l'immigration sur le système suisse de sécurité sociale dans le contexte de la libre circulation des personnes; le concept-cadre en vue de l'amélioration de la collaboration entre l'assurance-chômage (AC) et l'aide sociale; l'état d'avancement en termes de mise en œuvre des plans stratégiques en faveur des personnes handicapées; l'assurance-qualité ainsi que la visite du nouveau président CDAS.

En octobre 2011, Marc Maugué, directeur général de l'action sociale du canton de Genève, a annoncé sa démission après seulement un an à la CoCo. Le Comité CDAS nommera la nouvelle représentante ou le nouveau représentant de la Suisse romande à la CoCo début 2012.



## **4 LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA CDAS (SG CDAS)**

Monika Achour, adjointe administrative, a quitté le SG CDAS au printemps 2011. Sa succession a pu être assurée par Franziska Decarli, assistante de direction et de projet chevronnée provenant des services du Parlement fédéral. Elle a intégré son poste le 1er juin 2011.

En décembre 2010, le Comité CDAS avait accédé à la requête de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) demandant que la responsabilité de la conférence technique pour la promotion de la jeunesse (CPEJ) soit reprise par la CDAS. Le Comité a également approuvé le rattachement de la conférence technique pour la protection de la jeunesse à la CDAS (cf. chapitre B, 3.1 et 3.2). Par conséquent, un nouveau domaine Questions enfance et jeunesse a été créé sous la responsabilité d'un poste à 60% exploitant des capacités encore disponibles. Martine Lachat Clerc a pris cette nouvelle fonction le 1er juillet 2011. Grâce à son activité précédente dans un service cantonal, elle dispose déjà d'une certaine expérience dans le domaine de la promotion de la jeunesse.

En octobre 2011, elle a eu la joie de donner naissance à un enfant et est partie, début octobre 2011, en congé maternité. Étant donné que fin décembre 2011, Veronika Neruda a pris, à son tour, son congé maternité, le SG CDAS se serait vu confronté à des absences sur une durée minimale de moins neuf mois. Une solution élégante s'est imposée et Mirjam Bugmann a été embauchée comme remplaçante pour toute cette période.

Marianne Clottu, traductrice, a présenté sa démission en juillet 2011 et quitté le SG CDAS fin octobre 2011. Sa succession a été confiée à Sarah Spiller, qui a pris sa fonction à la CDAS début octobre 2011 et a ainsi pu assurer la continuité des services de traduction.

La collaboration entre les conférences domiciliées à la Maison des cantons (Mdc) a fait ses preuves. Le SG CDAS est représenté au sein des organes chargés de l'organisation et de la coordination (cf. liste des organes, annexe D, p. 39) que sont l'Organe directeur et la Commission de fonctionnement (organisation de la Mdc), la Conférence des secrétaires des conférences inter-cantoniales (CoSeCo, coordination technique, formation continue).

## **5 L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**

Le gouvernement du canton de Bâle-Campagne a accueilli l'assemblée plénière 2011 de la CDAS à Liestal. La rencontre s'est répartie, comme les années précédentes, sur deux jours (23 et 23 juin) et a été divisée, selon une formule désormais éprouvée, en une partie publique et une partie à huis clos (séance spéciale des conseillères et conseillers d'État).

La CDAS remercie le gouvernement de Bâle-Campagne pour l'accueil chaleureux reçu à Liestal et exprime sa reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à la réussite de la manifestation.

## **5.1 SÉANCE À HUIS CLOS DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES AFFAIRES SOCIALES**

Comme à l'accoutumée, les conseillères et conseillers d'État disposant du droit de vote se sont réunis à huis clos pour traiter les affaires statutaires et discuter de thèmes politiques majeurs.

Les conseillères et conseillers d'État se sont concertés sur les recommandations de la CDAS relatives à l'accueil extrafamilial de la prime enfance, rédigées à l'attention des cantons et adoptées à l'unanimité par l'assemblée plénière. Ils se sont également prêtés à un échange approfondi sur la migration. La discussion s'est donc aussi étendue à des sujets tels que la mise en application de l'initiative sur le renvoi, l'état-major spécial Asile ainsi que les différentes variantes de calcul et de répartition du montant compensatoire du forfait d'aide d'urgence. Par ailleurs, l'assemblée plénière a pris acte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme CDAS de lutte contre la pauvreté du 25 juin 2010 (cf. chapitre B, Chiffre 5.21).

Les affaires statutaires à l'ordre du jour portaient sur les élections mentionnées pour le renouvellement intégral du Comité, pour la succession des membres quittant le Comité CDAS et du nouveau président (cf. chapitre A, chiffre 2). Les membres de la CDAS ont aussi adopté à l'unanimité le rapport et les comptes annuels 2010, le budget 2012 ainsi que le plan financier pour la période de 2013 à 2015.

Pour conclure la séance à huis clos, le Chef du DFI a informé les directrices et directeurs des affaires sociales présents de ses priorités dans le domaine social et s'est ensuite mis à disposition pour répondre aux questions. Il a affirmé dès le début qu'il souhaitait des échanges ouverts avec les cantons. Outre au dialogue sur la politique sociale, il existe aussi un dialogue sur la politique de la santé, de l'éducation et il prévoit la création d'un dialogue sur la politique culturelle. Selon M. Burkhalter, le DFI met actuellement l'accent sur les trois assurances sociales AVS, PP et AI ainsi que sur les questions touchant à la jeunesse.

Le chef du DFI a salué la proposition de la CDAS de créer une plateforme commune à la Confédération et aux cantons permettant d'analyser le système global des assurances sociales afin d'instaurer une politique sociale s'inscrivant dans une stratégie nationale. Il a déclaré que les mesures de lutte contre la pauvreté devaient aller au-delà de la dimension théorique, qu'il était crucial d'obtenir des résultats concrets, ce qui relèverait de la responsabilité de la Confédération et des cantons. Il a considéré la formation comme un élément fondamental de la lutte contre la pauvreté qu'il faut convenablement encourager, car il s'agit d'un investissement dans la création de perspectives pour les jeunes.

## **5.2 PARTIE PUBLIQUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Le sujet de l'assemblée annuelle 2011 de la CDAS était «Les 50 ans et plus: enjeux actuels de la politique à l'égard des personnes âgées».

### 5.21 Les 50 ans et plus: enjeux actuels de la politique à l'égard des personnes âgées

Quatre exposés introductifs ont étudié la matière à partir de différentes perspectives. Pour commencer, Peter Gross, professeur ordinaire émérite de sociologie à l'Université de SG (HSG) est intervenu sur le sujet «La vieillesse: un coup de chance». Après s'être penché sur la question de savoir quel est le regard que notre société porte sur la vieillesse et avoir transmis son appréciation du vieillissement de la société, il a prôné l'abandon d'une vision désuète de l'âge et du vieillissement pour favoriser l'image de la vieillesse comme une chance.

Ensuite, Katja Gentinetta, chargée de cours en affaires publiques à l'Université de SG (HSG) a pris la parole. Son intervention, intitulée «Âge de la retraite: un point fixe en mouvement», mettait en lumière différents aspects de l'âge de la retraite et tirait la conclusion que la réussite d'une réforme des retraites relevait d'un éventail équilibré de mesures et du fait que les «gagnants» appartiennent au même groupe démographique que les «perdants». Elle a plaidé en faveur d'une adaptation de l'âge de la retraite à l'évolution de l'espérance de vie, selon le principe «The best way to reform pension systems is by encouraging people to retire later and richer».

Daniel Lampart, premier secrétaire et économiste en chef de l'USS a abordé le sujet «De 50 et plus à AVSplus», à savoir la situation sur le marché de l'emploi pour les salariés d'un certain âge et la situation financière de l'AVS. Il considère une bonne politique de l'emploi et des salaires comme indispensable, car elle permettrait de désamorcer les problèmes persistant actuellement sur le marché du travail et d'épargner les assurances sociales. Il s'agit par ailleurs de combler les «trous» dans le financement des retraites à travers le projet «AVSplus», qui repose sur l'idée que les retraites ne couvrent pas les besoins des personnes percevant des bas et moyens revenus. Dorénavant, les salaires inférieurs à 5000 CHF devraient bénéficier d'un taux de remplacement de 80% et les salaires inférieurs à 7000 CHF d'un taux de remplacement de 70%.

Kathrin Hilber, conseillère d'État (SG) et présidente de la CDAS a évoqué les activités et la politique de la vieillesse de son canton sous le titre «50 ans et plus – un modèle cantonal». Selon elle, il est fondamental que tout un chacun puisse vieillir selon ses propres besoins. L'un des principaux piliers du modèle adopté serait l'idée que les personnes âgées doivent rester le plus actives possible. Le canton de St-Gall considèrerait comme primordiale la collaboration avec d'autres acteurs de ce domaine. Elle a affirmé que la participation des communes, des entités responsables, des directions des homes, du personnel de soins, des organisations de soins à domicile, des médecins, des architectes et des maîtres d'ouvrage est essentielle pour trouver des solutions satisfaisantes.

Enfin, Kathrin Hilber, Conseillère d'État (SG) et présidente de la CDAS, Katja Gentinetta (HSG), Peter Gross (USS) et Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'État (VD) se sont réunis autour d'une table ronde animée par Marco Färber, journaliste. Le débat portait non seulement sur les estimations personnelles au sujet des questions relatives à la vieillesse, mais aussi sur le financement de la prévoyance vieillesse, l'élargissement des offres de services ambulants pour personnes âgées et le rôle crucial du bon fonctionnement du marché du travail pour assurer une politique sociale équitable.

### 5.22 «Vieillir demain: nouvelles perceptions, nouvelles réalités»

En guise de conclusion de la conférence annuelle de la CDAS, le Chef du DFI a présenté son point de vue concernant la politique de la vieillesse et d'autres sujets touchant à la politique sociale. Selon lui, l'adaptation de la prévoyance vieillesse en raison du développement démographique représente aujourd'hui l'un des défis majeurs. Étant donné que l'AVS ne sera déficitaire que vers 2020, il a vivement recommandé de profiter de ce laps de temps pour préparer les réformes sociales et financières qui s'imposent. M. Burkhalter a annoncé que le Conseil fédéral soumettra au parlement un nouveau projet de révision de l'AVS durant la prochaine période législative. Il a d'ailleurs expliqué que cette révision sera élaborée de concert avec les partenaires sociaux, les partenaires politiques et les cantons et invité la CDAS à participer à ce processus.

Il a démontré que des réformes d'envergure sont en cours dans le domaine de l'AI et que la recherche de solutions pertinentes s'impose dans le domaine du 2e pilier si celui-ci est sensé rester un élément fiable de la prévoyance vieillesse. Enfin, le Chef du DFI a souligné l'importance de la collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes dans la lutte contre la pauvreté. La résolution de tous les problèmes précités exigerait le maintien des méthodes sur lesquelles reposent la stabilité et la solidarité de la Suisse, à savoir le pragmatisme, le dialogue et la volonté de trouver des solutions, car elles recueillent des majorités.

Il incombait à la présidente de la CDAS de clore l'assemblée plénière. Elle a remercié les intervenants et les participants à la table ronde ainsi que les participants à l'assemblée de leurs contributions. Ensuite, elle a exprimé sa reconnaissance particulière à l'égard des représentants de Bâle-Campagne, le canton ayant accueilli l'assemblée plénière, et plus spécialement encore à l'égard d'Adrian Ballmer, Conseiller d'État, et de son équipe. Kathrin Hilber a aussi adressé ses meilleurs vœux à Peter Gomm, son successeur, pour son futur engagement en tant que président de la CDAS.

## 6 PERSPECTIVES

Le projet de «coordination en matière de garantie du minimum vital», à savoir le débat concernant l'avenir des assurances sociales et les éventuels contenus d'une loi sur la garantie du minimum vital sera poursuivi en 2012 et devrait notamment faire l'objet d'échanges de vues lors du Dialogue national sur la politique sociale suisse. La CDAS s'intéressera par ailleurs à la discussion sur la 12e révision de l'AVS ainsi qu'aux questionnements relatifs aux prestations complémentaires et à la prévoyance professionnelle.

L'assemblée annuelle 2012, qui se déroulera à Brig (VS), se focalisera notamment sur la thématique de la migration. Les directions des affaires sociales devront en particulier relever le défi consistant en l'hébergement et l'encadrement des requérants d'asile, responsabilité commune qui devra être placée dans un contexte global lors de la conférence annuelle. La collaboration internationale, l'exécution, l'accélération des procédures ainsi que l'intégration appartiennent à cette problématique, mais la collaboration entre la Confédération et les cantons et des points de rencontre en matière d'immigration et ses impacts sociopolitiques feront également l'objet de délibérations.

Par ailleurs, il s'agira, en 2012, de faire avancer le projet «avenir de la CIIS» (3e étape), actuellement en cours, qui consiste en la vérification d'un éventuel remaniement du règlement CIIS. Les travaux effectués jusqu'à présent devraient constituer une référence pour décider si les modifications nécessaires justifient une adaptation du règlement CIIS (révision de la CIIS et/ou des directives et recommandations y relatives).

Dans l'objectif de mettre à profit les synergies, le Comité CDAS a décidé en 2011 de rattacher à la CDAS les conférences techniques pour la promotion de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) et pour la protection de l'enfance et l'aide à la jeunesse (CPEAJ). En 2012, il s'agira de développer cette collaboration, qui devrait être consolidée d'ici la fin de l'année 2012. Les travaux dans ce nouveau domaine seront déterminés aussi bien par des questions relatives à l'organisation de cette collaboration que par la mise en application de la loi sur la promotion de la jeunesse et par les défis inhérents au placement d'enfants hors du contexte familial.

# B

## RAPPORT DES DOMAINES

<b>1</b>	<b>POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ET CONVENTION INTERCANTONALE RELATIVE AUX INSTITUTIONS SOCIALES (CIIS)</b>	10
1.1	Politique en faveur des personnes handicapées	10
1.11	Plans stratégiques en faveur des personnes handicapées: mise en œuvre dans les cantons	10
1.12	Collaboration avec les organisations faitières du domaine du handicap	11
1.13	Égalité des chances pour personnes handicapées	11
1.2	Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS)	11
1.21	Généralités CIIS	11
1.22	Avenir de la CIIS	12
1.23	Base de données CIIS	12
<b>2</b>	<b>FAMILLE ET SOCIÉTÉ</b>	13
2.1	Questions familiales	13
2.2	Formation dans le domaine social	13
2.3	Aide aux victimes d'infractions	14
2.4	Dépendances	15
<b>3</b>	<b>ENFANCE ET JEUNESSE</b>	16
3.1	Conférence des délégué-e-s cantonaux à la promotion de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ)	16
3.2	Conférence suisse des responsables cantonaux de la protection de l'enfance et de l'aide à la jeunesse (CPEAJ)	16
3.3	Priorités	17
<b>4</b>	<b>MIGRATIONS</b>	18
4.1	Organes	18
4.11	Rencontre entre la Cheffe du DFJP et la CDAS	18
4.12	Comité d'experts «procédure d'asile et hébergement»	18
4.13	Coordinatrices et coordinateurs en matière d'asile	19
4.14	Groupe de contact des coordinatrices et coordinateurs en matière d'asile et de la CDAS (CASI)	19
4.2	Financement	19
4.21	Répartition du montant compensatoire du forfait d'aide d'urgence	19
4.22	Réexamen des forfaits globaux	20
4.3	Hébergement et encadrement	20
4.31	Bénéficiaires de l'aide d'urgence	20
4.32	Assurance maladie pour personnes tenues de quitter le pays	21
4.4	Initiative sur le renvoi	21
<b>5</b>	<b>SÉCURITÉ SOCIALE</b>	22
5.1	Assurances sociales	22
5.11	Assurance vieillesse et survivants (AVS)	22
5.12	Assurance-invalidité (AI)	22
5.13	Prestations complémentaires (PC) à l'AVS/AI	24
5.2	Aide sociale	24
5.21	Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	24
5.22	Élaboration de rapports sur la situation sociale	24
5.23	Sécurité sociale: examen des incidences des effets de seuil	25
5.3	Dialogue national sur la politique sociale suisse	25
5.4	Coordination en matière de garantie du minimum vital	26

# **1 POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ET CONVENTION INTERCANTONALE RELATIVE AUX INSTITUTIONS SOCIALES (CIIS)**

## **1.1 POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES**

Dans les cantons, l'année 2011 s'est caractérisée par la mise en œuvre des plans stratégiques visant à promouvoir l'intégration des personnes invalides en vertu de l'article 10 de la loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI, RS 831.26).

Sur le plan fédéral, les révisions 6a et 6b de l'assurance-invalidité (AI; RS 831.20) dominaient les débats parlementaires et occupaient aussi la CDAS (cf. chapitre B, chiffre 5.12).

### **1.11 Plans stratégiques en faveur des personnes handicapées: mise en œuvre dans les cantons**

Lors des trois séances tenues en 2011, la commission LIPPI a examiné les plans stratégiques en faveur des personnes handicapées qui lui ont été présentés en se référant à la grille d'évaluation unique établie d'après les exigences de l'article 10 LIPPI. Après que le Conseil fédéral ait approuvé les plans stratégiques de 19 cantons en 2010, il en a fait de même en 2011 pour les plans stratégiques cantonaux de JU, LU, UR, BE, NW et SZ. Seul le plan stratégique du canton de Neuchâtel n'a pas encore été approuvé, devrait cependant l'être en 2012. Les plans stratégiques approuvés ont été édités sur le site Internet de la CDAS et sont ainsi accessibles au public.

Le 15 mars 2011, la Maison des cantons a hébergé le 4e colloque RPT, auquel une cinquantaine de personnes provenant des administrations cantonales ou d'organisations intercantonales ont participé. Les interventions y ont traité des sujets d'actualité touchant à l'application des plans stratégiques en faveur des personnes handicapées et des recommandations concernant les points de friction entre la CIIS et ces plans stratégiques y ont été présentées. Les points de rencontre entre les offres stationnaires, semi-stationnaires et ambulatoires ou entre les offres pour mineurs, pour adultes et pour retraités atteint de handicap ont fait l'objet de différentes discussions entre les participants aux ateliers. Une consultation auprès des participants a montré qu'ils apprécieraient une réédition du séminaire sur la RPT.

L'état d'avancement en termes d'application des plans stratégiques en faveur des personnes handicapées varie d'un canton à l'autre. En règle générale, les cantons collaborent étroitement au niveau régional et préparent ensemble les décisions stratégiques. Ceci concerne notamment la planification de l'offre, le financement et la surveillance des logements spécialisés et des ateliers ou centres de jour. Certains cantons ont, par conséquent, créé de nouvelles lois (p.ex. GR, SG).

### **1.12 Collaboration avec les organisations faïtières du domaine du handicap**

L'institutionnalisation de la collaboration avec les organisations faïtières du domaine du handicap, décidée en automne 2008, s'est poursuivie durant l'année 2011. Ainsi, le SG CDAS a rencontré des représentantes de ces organisations faïtières à deux reprises afin d'échanger des informations et d'élucider les questions en suspens.

Le SG CDAS a participé à différentes manifestations organisées par les organisations faïtières. Ces rencontres présentaient l'occasion de soigner les relations avec les principaux acteurs impliqués dans ce domaine ainsi que de discuter la position de la CDAS à propos de questions actuelles en matière de politique en faveur des personnes handicapées.

### **1.13 Égalité des chances pour personnes handicapées**

La Convention relative aux droits des personnes handicapées a été adoptée le 13 décembre 2006 par l'assemblée générale de l'ONU et est entrée en vigueur le 3 mai 2008 suite à la vingtième ratification. Le 1er juin 2011, 148 pays (y compris l'UE) l'avaient signée et 100 l'avaient ratifiée.

Le 22 décembre 2010, le Conseil fédéral l'a soumise (sans le traité facultatif) à une consultation arrivée à échéance le 15 mai 2011. En collaboration avec les secrétariats de la CDIP, de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des transports publics (CTP) et de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), le SG CDAS a rédigé un modèle de prise de position à l'attention des cantons.

Tous les cantons se sont exprimés au sujet de cette convention; ils sont en grande majorité favorables à sa ratification par le Conseil fédéral. Environ la moitié des cantons étaient cependant d'avis que la Suisse ne répondait pas encore à toutes les exigences et d'aucuns ont donc exigé que quelque réserve soit apportée envers certains articles.

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) n'a pas encore publié le rapport de consultation; en ce qui concerne la ratification de la convention, le Conseil fédéral communiquera probablement la suite des opérations en 2012.

## **1.2 CONVENTION INTERCANTONALE RELATIVE AUX INSTITUTIONS SOCIALES (CIIS)**

### **1.21 Généralités CIIS**

Tous les cantons ont dorénavant ratifié la CIIS révisée, entrée en vigueur le 1er janvier 2008.

En 2011, la Conférence suisse des offices de liaison CIIS (CSOL CIIS) s'est réunie à quatre reprises sous la présidence de Hansruedi Bachmann (ZH) et la vice-présidence d'Abderrahim Lagnimi (VD). Conformément à son mandat, elle s'est penchée sur des questions de mise en œuvre de la Convention, questions en grande partie liées à l'évaluation de la CIIS, lancée en 2009 par le Comité CDAS. Ce dernier a confié plusieurs mandats à la CSOL CIIS en vue de définir ou d'améliorer certains procédés de la CIIS. Ainsi, la CSOL CIIS a rédigé des aides à l'interprétation, que les offices de liaison peuvent consulter dans leur travail quotidien.

Par ailleurs, l'offre d'informations disponibles aux membres de la CIIS a été améliorée en collaboration avec le SG CDAS: nombre de documents et la base de données CIIS ont ainsi été remaniés ou complétés.



Afin de répondre à la demande de plusieurs cantons signataires d'introduire, à niveau intercantonal, la compensation des coûts échelonnée pour la facturation des frais de séjour, la CSOL CIIS a adapté la directive CIIS sur la compensation des coûts et la comptabilité analytique. Le Comité CDAS a adopté ces modifications lors de sa séance du 9 décembre 2011 et les a mises en vigueur le 1er janvier 2012.

### **1.22 Avenir de la CIIS**

Le 18 juin 2009, le Comité CDAS a approuvé un projet d'évaluation de la CIIS (projet d'avenir de la CIIS), visant à identifier les problèmes inhérents à la mise en œuvre de la CIIS et leurs causes ainsi qu'à formuler des recommandations en la matière. Le 26 mars 2010, le Comité CDAS a donc pris connaissance d'un rapport à ce sujet élaboré par un groupe de travail externe et adopté douze recommandations de différentes priorités (projet d'avenir CIIS, 1ère étape).

Par la suite, ce groupe de travail a vérifié si une adaptation de la CIIS s'imposait sur la base des plans stratégiques cantonaux en faveur des personnes handicapées, de points de rencontre et de liens entre la CIIS et ces plans stratégiques (projet d'avenir CIIS, 2e étape). En mars 2011, les recommandations contenues dans le rapport final ont été soumises à la consultation des chef-fe-s de service cantonaux de l'action sociale, qui se sont tous exprimés. Considérant les résultats de la consultation, le Comité CDAS a adopté les recommandations relatives à la 2e étape le 23 juin 2011.

Dès août 2011, un groupe de travail conduit par le SG CDAS a rédigé un rapport tenant compte de ces recommandations afin de définir la suite des opérations dans les différents domaines (p.ex. domaine d'application CIIS, organisation et procédure de règlement des différends, compensation des coûts et garantie de prise en charge des frais). Il est prévu que la Conférence de la Convention (Conférence annuelle de la CDAS) décide en juin 2012 si le règlement de la CIIS doit être modifié et si oui, concernant quels sujets.

### **1.23 Base de données CIIS**

La base de données CIIS, accessible au public, comprend toutes les institutions sociales soumises à la CIIS par les cantons. Bien que sa gestion incombe au SG CDAS, les offices cantonaux de liaison CIIS sont responsables des mutations des données et de leur pertinence.

En 2011, le site Web CIIS ainsi que le procédé de mutation des données ont été adaptés afin d'en simplifier l'entretien.

## **2 FAMILLE ET SOCIÉTÉ**

### **2.1 QUESTIONS FAMILIALES**

L'accueil extra-familial pour enfants (AEF) a été un des points forts de l'année 2011 dans le domaine des questions familiales de la CDAS. En collaboration avec un groupe de travail composé de spécialistes délégués par les cantons et les villes, le SG CDAS avait élaboré en 2010 un projet de recommandations relatif à l'AEF de la prime enfance. Ce projet a été traité par le Comité CDAS, respectivement l'assemblée annuelle, en juin 2011, et adopté à l'intention des cantons. Ces recommandations visent à appuyer le débat politique et technique mené dans les différents cantons au sujet de l'accueil extrafamilial de la petite enfance, à fournir des idées pour les projets cantonaux à l'étude ou en cours dans ce domaine et ainsi à contribuer à long terme à la promotion par les cantons de la qualité de l'offre et des conditions-cadre de l'AEF de la petite enfance.

En outre, en collaboration avec des spécialistes issus des cantons, le SG CDAS a rédigé un rapport sur l'harmonisation de l'avance des contributions d'entretien. Dans le but d'aider la CDAS à se former une opinion au plan interne et simultanément servir de base au débat politique au plan fédéral, ce rapport donne un aperçu des réglementations cantonales tout en les commentant et contient des propositions d'harmonisation sur certains aspects. De même, il présente diverses réflexions sur la forme d'une éventuelle harmonisation. Le groupe de travail de la CDAS s'est basé sur un rapport du Conseil fédéral sur l'harmonisation de l'aide au recouvrement et avance de pensions alimentaires sous l'impulsion d'un postulat de la CSSS-N (Po. 06.3003, Avances et recouvrement des pensions alimentaires. Harmonisation) du 4 mai 2011 ainsi que sur les résultats d'une consultation des cantons sur le projet de rapport. Le Comité CDAS a pris connaissance du rapport durant sa séance du 9 décembre 2011 et a donné mandat au SG CDAS d'élaborer des recommandations à l'intention des cantons pour aménager l'avance des contributions d'entretien.

De plus, le SG CDAS a élaboré en janvier 2011 un modèle de prise de position à la consultation sur l'initiative parlementaire Hochreutener (Iv. Pa. 07.419, Politique en faveur de la famille. Article constitutionnel), modèle qui a été mis à disposition des cantons.

Enfin, dans le cadre du Dialogue national sur la politique sociale, notamment, la CDAS a continué de s'engager en 2011 pour ancrer au plan fédéral les prestations complémentaires pour les familles (FCFam).

### **2.2 FORMATION DANS LE DOMAINE SOCIAL**

En 2011 également, la CDAS a fait valoir ses intérêts dans le cadre du développement de la formation professionnelle dans le domaine social au sein du Comité de SAVOIRSOCIAL, l'organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social. Fin 2011, le Comité CDAS a actualisé le mandat de la délégation CDAS et a adopté les axes prioritaires en la matière pour les années à venir.

En sus des travaux en cours, l'année 2011 a été consacrée notamment au projet de création d'un fonds en faveur de la formation professionnelle dans le domaine social. Sur la base des résultats de la consultation et des négociations, SAVOIRSOCIAL a élaboré une proposition de règlement qui a été présentée à l'assemblée des délégué-e-s en vue d'une décision. L'idée d'un financement solidaire de la formation professionnelle dans le domaine social a suscité l'approbation générale. C'est pourquoi, les délégué-e-s ont proposé que le fonds soit placé sous la responsabilité d'un cercle élargi d'organisations du monde du travail (santé et) social, tant au plan cantonal qu'au plan national. Les membres de SAVOIRSOCIAL ont décidé le 28 juin 2011 de demander au Conseil fédéral de déclarer la force obligatoire du fonds. La Commission du fonds de formation professionnelle dans le domaine social s'est constituée le 22 novembre 2011. La CDAS y est représentée. Le Conseil fédéral se prononcera probablement au début de l'année 2012 sur la demande de déclaration de force obligatoire, puis il mettra le fonds en vigueur.

En outre, sur la base d'une étude de SAVOIRSOCIAL à laquelle la CDAS a participé financièrement, une Journée suisse sur la situation des professionnels dans le domaine social a été organisée en octobre 2011. Une cinquantaine de spécialistes de toute la branche y ont participé. D'après les conclusions des ateliers, il manque des forces de travail spécialisées. La discussion a également porté sur les moyens permettant d'y pallier. Sur la base des résultats de la Journée, SAVOIRSOCIAL approfondira le sujet en 2012 avec pour objectif de développer des mesures concrètes sur la question.

### **2.3 AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS**

Conférence technique de la CDAS, la Conférence suisse des offices de liaison de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (CSOL-LAVI) a une nouvelle fois assuré en 2011 l'échange d'informations et d'expériences entre les instances cantonales d'indemnisation, les centres de consultation pour l'aide aux victimes, l'Office fédéral de la justice (OFJ) et la CCDJP. Elle a en outre été représentée dans le Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT) de l'Office fédéral de la police (fedpol).

En 2011, l'essentiel des activités de la CSOL-LAVI a porté sur l'organisation d'une Journée nationale d'échange sur la pratique de l'aide aux victimes, qui a eu lieu le 6 septembre 2011 à Berne. Offrant une plateforme d'échange interdisciplinaire sur des thèmes de la pratique actuelle de l'aide aux victimes, la Journée s'adressait aux collaboratrices et collaborateurs de l'aide aux victimes dans les centres de consultation et les instances d'indemnisation et de réparation morale cantonales de toute la Suisse. Organisée sous forme d'ateliers, la Journée a eu pour thème les «enfants et jeunes victimes», le «harcèlement (stalking)», les «délits à l'intérieur de systèmes familiaux», le «rapport aide aux victimes – aide sociale», le «calcul de la réparation morale d'après la nouvelle LAVI», le «recours», la «prise en charge des frais de psychothérapie», et les «conséquences de la révision du CPP/CPC sur l'aide aux victimes». Une centaine de spécialistes issus de toute la Suisse y ont participé. Vu les résultats de la Journée, les membres de la CSOL-LAVI ont décidé de poursuivre en 2012 l'étude de la «cybercriminalité», des «conséquences de la révision du CPP sur l'aide aux victimes», la «collaboration avec les structures d'accueil pour femmes» et la «prise en charge des frais de psychothérapie».

De plus, afin de se faire une vue d'ensemble des nouvelles pratiques cantonales, la CSOL-LAVI a lancé, durant l'année sous rapport, une recension des décisions de tous les cantons sur le montant de la réparation morale selon la nouvelle LAVI. Pour le moment, en raison des ressources restreintes, seuls les cas émanant de Suisse alémanique sont ajoutés au recueil. Un recueil des décisions de la Suisse romande, comprenant aussi le canton du Tessin, est actuellement en cours d'élaboration et devrait être publié au début de l'an prochain.

La CSOL-LAVI a en outre établi deux groupes de travail pour rédiger des recommandations techniques au sujet des prestations d'aide à l'étranger et des frais de procédure. Ces deux recommandations doivent être soumises en 2012 à la CSOL-LAVI pour décision.

La facturation intercantonale a de nouveau fait l'objet d'une discussion au sein de la CSOL-LAVI: la cause en a été la recommandation technique concernant la répartition entre les cantons des coûts relatifs à des prestations fournies par des centres de consultation situés à l'extérieur du canton de domicile et la recommandation technique concernant le libre choix du centre de consultation et concernant la compétence du paiement des prestations financières du 14 octobre 2010. Au sens d'une solution transitoire, le SG CDAS a résumé et publié en 2011 les prestations de consultation extracantonales des années 2009–2010. A long terme, il s'agit de recueillir ces données dans le cadre de la statistique de l'OFS.

Enfin, en été 2011, le Centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes (FIZ), la Fondation Suisse pour la Protection de l'Enfant (ECPAT Suisse) et The Body Shop Switzerland SA ont déposé aux SG CDAS et CCDJP une pétition contre l'exploitation sexuelle des enfants, munie d'environ 95 297 signatures. En décembre 2011, en commun avec la CCDJP, le Comité CDAS a décidé d'écrire une lettre aux cantons afin de les inciter à prendre des mesures dans le sens de la pétition (mise en œuvre de tables rondes, désignation de spécialistes cantonaux, etc.).

## **2.4 DÉPENDANCES**

La Conférence des délégués cantonaux aux problèmes de toxicomanies (CDCT) est une conférence technique qui réunit des représentant-e-s de 23 cantons. De tout temps, le secrétariat de la Conférence est tenu par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). La CDCT est une plateforme d'échange d'informations sur l'actualité politique en matière de dépendances. Elle élabore des prises de position ou émet des recommandations.

Selon la «réglementation-cadre sur la méthode de travail de la CdC et des Conférences des directeurs concernant la coopération de la Confédération et des cantons» du 23 juin 2006, la CDAS est la Conférence intercantonale compétente pour la CDCT. Analysant son rôle et ses tâches actuels, celle-ci est en train de définir ses champs d'action futurs. En 2012, il s'agit d'examiner sur cette base si le rattachement à la CDAS continue de faire sens ou s'il faut trouver de nouvelles formes de collaboration.

### **3 ENFANCE ET JEUNESSE**

Se fondant sur une requête de la CDIP et une demande de la Conférence des responsables cantonaux de la protection de l'enfance et de l'aide à la jeunesse, le comité CDAS a décidé en décembre 2010 de créer au sein du SG CDAS le nouveau domaine Questions enfance et jeunesse pour le 1er juillet 2011. Le regroupement de ces tâches permettra d'utiliser des synergies. Il s'agit d'encourager l'échange d'expériences et les contacts entre les cantons en matière de promotion de la jeunesse ainsi que de la protection de l'enfance et de l'aide à la jeunesse, et faire valoir les intérêts des cantons dans les différents programmes et processus législatifs de la Confédération.

Consacré à l'intégration et à l'établissement de ce nouveau domaine dans la CDAS, le second semestre 2011 a vu la mise en œuvre de la collaboration entre partenaires. Les relations entre les services cantonaux, la CDAS et la Confédération ne sont pas les seules qui soient importantes. La CDIP et la COPMA sont également des partenaires de dialogue essentiels.

#### **3.1 CONFÉRENCE DES DÉLÉGUÉ-E-S CANTONAUX À LA PROMOTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE (CPEJ)**

La CPEJ est une conférence technique qui a été rattachée à la CDIP selon la réglementation-cadre sur la collaboration des cantons avec la Confédération du 23 juin 2006. Depuis le 1er juillet 2011, elle est soumise à la CDAS, qui va continuer de l'accompagner et de la soutenir. Les différents acteurs entretiennent le contact par le biais d'une assemblée plénière, à laquelle participent, comme invités permanents et à côté des représentations cantonales, les représentations de la principauté du Liechtenstein, de l'OFAS, de l'association faîtière suisse pour l'animation jeunesse en milieu ouvert (AFAJ), de la CDIP, du Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ) et de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ).

Dans un premier temps, le SG CDAS établit une vue d'ensemble des structures, des dispositifs normatifs et des tâches de la promotion cantonale de l'enfance et de la jeunesse. En outre, la CDAS et la CPEJ travaillent ensemble à la mise en vigueur de la nouvelle loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse. L'assemblée plénière de la CPEJ, qui a été organisée pour la première fois en septembre 2011 par le SG CDAS, a par conséquent mis l'accent sur ce thème, de sorte que les représentant-e-s des cantons ont pu débattre de leurs questions et de leurs demandes.

#### **3.2 CONFÉRENCE SUISSE DES RESPONSABLES CANTONAUX DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE L'AIDE À LA JEUNESSE (CPEAJ)**

La CPEAJ est également une conférence technique, qui, elle, n'était rattachée à aucune Conférence selon la réglementation-cadre sur la collaboration des cantons avec la Confédération du 23 juin 2006. La CDAS en a pris la direction au 1er juillet 2011 sur sa demande. La première rencontre avec le Comité CPEAJ a eu lieu en décembre 2011 et a traité de la collaboration future. En 2012, le SG CDAS doit également établir une vue d'ensemble des structures et des dispositifs normatifs et définir les priorités en la matière.

Parallèlement aux questions d'organisation, les premiers travaux communs ont déjà pu commencer. Ainsi, le SG CDAS et un représentant de la CPEAJ ont participé à un groupe de travail de l'OFAS sur le postulat Fehr (po. 07.3725, Violence au sein de la famille. Protection des enfants et des jeunes). En 2012, comme Conférence technique et selon le mandat du Comité CDAS, la CPEAJ soutient le SG pour rédiger des recommandations à l'intention des cantons sur l'accueil à plein temps et les organisations de placement familial (OPF).

### 3.3 PRIORITÉS

Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ): la révision de la loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, FF 2011 6855) a été adoptée par les Chambres fédérales en septembre 2011. Simultanément, le Comité CDAS a donné mandat au SG d'accompagner l'élaboration de l'ordonnance fédérale de la LEEJ et l'application de la loi dans les cantons dès son entrée en vigueur début 2013. Dans l'accomplissement de son mandat, le SG CDAS siège avec des représentant-e-s de la CPEJ et de la CPEAJ dans un groupe d'accompagnement de l'OFAS afin de faire valoir les intérêts communs des cantons dans l'élaboration de l'ordonnance.

En outre, le SG CDAS a rédigé en août 2011 une prise de position à propos de l'initiative parlementaire Amherd (iv. pa. 07.402, Loi fédérale sur l'encouragement et la protection des enfants et des jeunes. Base constitutionnelle) à l'intention de la Commission du Conseil national de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-N). Considérée comme critique, l'inscription dans la Constitution de la promotion de l'enfance et de la jeunesse demandée par l'initiatrice a été renvoyée à la mise en œuvre en cours de la LEEJ et aux deux programmes nationaux «Les jeunes et la violence» et «Protection de la jeunesse face aux médias et compétences médiatiques».

Révision de l'ordonnance réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption (OPEE): La révision de l'OPEE, en particulier la question du placement extrafamilial, a continué d'occuper la CDAS. Début 2011, la Conseillère d'Etat Kathrin Hilber (SG), ancienne présidente de la CDAS, a appelé la cheffe du DFJP à aborder immédiatement les éléments urgents de la révision de l'OPEE, comme les questions de surveillance et d'autorisation des OPF. Mais le Conseil fédéral a décidé en juin 2011 d'attendre et de trancher sur la marche à suivre concernant l'OPEE après que la révision de la loi soit adoptée par le Parlement (iv. pa. 10.508, Placement d'enfants. Allègement du régime de l'autorisation). En raison de l'urgence, le Comité CDAS a décidé en automne 2011 de poursuivre l'élaboration de la réglementation du placement extrafamilial. Ainsi, il examine si la CIIS peut être étendue à un domaine E «places institutionnelles dans les familles». En même temps, durant l'année 2012, le SG CDAS élabore à l'intention des cantons des recommandations concernant l'accueil à plein temps et les OPF. Or, en novembre 2011, l'initiative parlementaire de la CAJ-N a été retirée. On ne sait pas encore si le DFJP reprend la révision de l'OPEE au plan national et quand il le fera.

## **4 MIGRATIONS**

### **4.1 ORGANES**

#### **4.11 Rencontre entre la Cheffe du DFJP et la CDAS**

Suite à l'augmentation du nombre de demandes d'asile due aux turbulences en Afrique du nord, la Cheffe du DFJP a rencontré, le 25 mars 2011, les Conseillères et Conseillers d'État responsables de l'hébergement et de l'encadrement pour un entretien. Elle y a notamment exposé les mesures prises par la Confédération en vue d'une situation extraordinaire et prié les cantons de créer des places d'accueil supplémentaires. Ce débat entre la Confédération et les cantons a été poursuivi en 2011 à l'occasion de deux ultérieures séances avec le président et la secrétaire générale de la CDAS ainsi qu'avec la présidente et le secrétaire général de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP).

#### **4.12 Comité d'experts «procédure d'asile et hébergement»**

Les secrétaires généraux de la CDAS et de la CCDJP ainsi que d'autres représentantes et représentants des cantons et de l'ODM se réunissent régulièrement au sein du Comité d'experts «procédure d'asile et hébergement», conduit par le directeur de l'Office fédéral des Migrations (ODM). En 2011, deux assemblées ordinaires ont eu lieu. En raison de l'afflux croissant de requérants d'asile venant d'Afrique du nord, le Comité d'experts s'est également réuni pour plusieurs séances extraordinaires en composition élargie ayant pour objectif de préparer la Confédération et les cantons à cette situation. Il était avant tout question de trouver, dans un processus commun de l'ODM, du Département fédéral de la Défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) et des cantons, des places supplémentaires pour les centres d'accueil et de procédure de la Confédération. En outre, le Comité d'experts a assisté l'ODM dans l'élaboration du plan d'urgence Asile, mandatée en mai 2011 par le Conseil fédéral. Ce plan d'urgence est à considérer comme un outil de planification préventive et préparatoire et vise à maîtriser de manière optimale un afflux accru de requérants d'asile. Fin octobre 2011, il a été soumis aux directrices et directeurs des affaires sociales ainsi qu'aux directrices et directeurs des départements de justice et police pour qu'ils prennent position jusqu'au 12 janvier 2012. Le Conseil fédéral devrait l'adopter en février 2012. Le Comité d'experts a aussi mis l'accent sur le soutien à l'ODM dans l'élaboration d'un rapport qui documente les causes de la longue durée des procédures d'asile et montre d'éventuels champs d'action. Ce travail a été effectué lors de trois réunions avec d'autres acteurs du domaine. Les mesures à court terme mentionnées dans le rapport ont été prises en compte lors de la révision actuelle de la loi sur l'asile. Le Conseil fédéral a adopté le message supplémentaire en la matière le 23 septembre 2011. Par ailleurs, il s'agit de donner suite aux mesures à long terme prévues dans le rapport, selon lesquelles une grande majorité des procédures d'asile devraient être menées dans des centres de la Confédération.

#### **4.13 Coordinatrices et coordinateurs en matière d'Asile**

Le séminaire annuel des coordinatrices et coordinateurs en matière d'asile a eu lieu début novembre 2011 à Delémont (JU). L'ODM s'était chargé de l'organisation et de la préparation de l'ordre du jour en collaboration avec le groupe de contact des coordinatrices et coordinateurs en matière d'asile et de la CDAS (CASI). Le séminaire constitue une plateforme favorisant les échanges sur les expériences pratiques et les problèmes relevant du domaine de l'Asile. Les sujets principaux en étaient la situation actuelle concernant l'afflux croissant de requérants d'asile provenant d'Afrique du nord, le plan d'urgence asile ainsi que la procédure Dublin. Les interventions de David Keller, président de l'Association des services cantonaux de migration (ASM) et de Nicole Gysin, cheffe adjointe du service des affaires intérieures à la CdC et secrétaire de la Conférence des délégués cantonaux, régionaux et communaux à l'intégration (CDI) ont suscité un échange allant au-delà des domaines. Les sujets suivants ont été approfondis dans le cadre de quatre ateliers: l'approche des requérants d'asile tunisiens, l'aide au retour, la communication entre l'ODM et les cantons ainsi que l'approche des requérants d'asile érythréens. Les résultats de ces débats ont par la suite été soumis au Comité d'experts.

#### **4.14 Groupe de contact des coordinatrices et coordinateurs en matière d'asile et de la CDAS (CASI)**

Le CASI s'est réuni deux fois en 2011. Lors de la première séance, il s'est penché sur des sujets d'actualité, notamment la situation en Afrique du nord et les impacts concrets sur l'hébergement et l'encadrement des requérants d'asile en Suisse. La deuxième séance avait pour but de préparer, avec l'ODM, le séminaire des coordinatrices et coordinateurs cantonaux en matière d'asile. Conformément au règlement du CASI du 1er décembre 2005, le Comité CDAS attribue les sièges vacants au CASI, compétence qu'il a déléguée à son président lors de sa séance du 10 décembre 2010. Thomas Lauwiner (BE), Raymond Caduff (LU), Beda Egger (GR) et Thierry Müller (NE) ont démissionné du CASI au cours de l'année 2011. Pour leur succession, le président de la CDAS a pris en compte les propositions des régions et de la Commission consultative du Comité CDAS et a nommé Iris Rivas (BE), Ruedi Fahrni (SZ) et Georg Carl (GR) tandis que le siège de la Suisse latine reste encore à pourvoir.

## **4.2 FINANCEMENT**

#### **4.21 Répartition du montant compensatoire du forfait d'aide d'urgence**

Les cantons reçoivent un forfait d'aide d'urgence unique pour les personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière ou d'une décision d'asile négative. Ce forfait se compose d'un montant de base et d'un montant compensatoire. Les frais d'aide d'urgence sont enregistrés dans un système d'information géré par l'ODM et leur évolution est sous la surveillance permanente du groupe de «suivi concernant la suppression de l'aide sociale» dans lequel sont représentés l'ODM, la CCDJP, la CDAS, les coordinatrices et coordinateurs en matière d'asile ainsi que l'ASM.

En décembre 2008, la CCDJP et la CDAS se sont mises d'accord sur une Convention relative à la répartition du montant compensatoire. Lors de sa séance du 10 décembre 2010, le Comité CDAS a chargé le SG CDAS de projeter, en collaboration avec la CCDJP et l'ODM, plusieurs solutions possibles en termes



de répartition et d'utilisation du montant compensatoire du forfait d'aide d'urgence. L'objectif en était de pouvoir constater si le système actuel avait fait ses preuves et s'il était éventuellement nécessaire de mettre en place un mécanisme incitatif destiné à faire baisser les coûts. Lors de sa séance du 23 juin 2011, le Comité CDAS s'est penché sur un rapport de travail en la matière dont les propositions ont ensuite été soumises à la consultation des directrices et directeurs des affaires sociales. Suite à ces réactions, le Comité CDAS a approuvé, le 16 septembre 2011, la répartition du montant compensatoire du forfait d'aide d'urgence selon la clé de répartition prévue en matière d'asile (art. 21 ordonnance sur l'asile 1). Les 10 et 11 novembre 2011, l'assemblée plénière de la CCDJP s'est exprimée en faveur de la même variante. Une nouvelle convention passée entre la CCDJP et la CDAS qui entrera probablement en vigueur début 2012 en règlera la mise en œuvre. Le nouveau système sera appliqué pour la première fois pour la répartition du montant compensatoire du forfait d'aide d'urgence de l'année 2012.

#### **4.22 Réexamen des forfaits globaux**

Dans le cadre de la conférence tripartite entre le DFJP, la CCDJP et la CDAS du 5 novembre 2008, la Cheffe du DFJP avait confirmé qu'elle allait mettre à disposition des cantons un montant de 25 millions de francs pour compenser les dépenses supplémentaires générées par l'hébergement et l'encadrement des requérants d'asile. Il avait par ailleurs été décidé à cette occasion d'examiner les effets engendrés par le nouveau système de financement et le montant des forfaits globaux (contribution fédérale aux frais pour les requérants d'asile, les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés) afin d'identifier les causes d'un éventuel excédent voire d'une éventuelle insuffisance de couverture des contributions fédérales. Le Comité d'experts «procédure d'asile et hébergement» avait confié ces travaux à un groupe de suivi conduit par l'ODM. Début 2011, il a pris acte du rapport contenant les analyses et les résultats de cette étude et considéré qu'il n'était pas nécessaire d'adapter le montant des forfaits globaux.

### **4.3 HÉBERGEMENT ET ENCADREMENT**

#### **4.31 Bénéficiaires de l'aide d'urgence**

Un nombre croissant de personnes tenues de quitter le pays frappées d'une décision de non-entrée en matière ou d'une décision d'asile négative demeure dans les structures d'aide d'urgence pendant une période prolongée, parfois jusqu'à plusieurs années. Ces personnes sont aussi appelées «bénéficiaires de l'aide d'urgence à long terme». Le Comité d'experts «procédure d'asile et hébergement» s'est penché sur ce sujet dès 2009. L'étude «La problématique des requérants d'asile déboutés qui perçoivent l'aide d'urgence sur une longue période», qu'il avait mandaté, révèle d'éventuels champs d'action et donne des recommandations. C'est sur cette base que le Comité d'experts a défini, fin 2010, des mesures consécutives. En octobre 2011, il a organisé un ultérieur atelier sur ce sujet. Un rapport final récapitulant les champs d'action définis par le Comité d'experts ainsi que les travaux consécutifs effectués par la Confédération et les cantons devrait paraître en 2012.

Tenant compte de ce contexte et des expériences pratiques avec le système d'aide d'urgence, le Comité CDAS a chargé, le 10 décembre 2010, le SG CDAS

de remanier les recommandations relatives à l'aide d'urgence pour personnes tenues de quitter le pays du 3 mai 2007. Celui-ci a rédigé, en collaboration avec un petit groupe de travail, un premier projet, soumis, fin décembre 2011, à une consultation technique auprès d'experts issus de la Confédération, des cantons et des communes. Au printemps 2012, il fera l'objet d'une discussion au sein du Comité CDAS et devrait ensuite être adopté par l'assemblée plénière de la CDAS.

#### **4.32 Assurance maladie pour personnes tenues de quitter le pays**

L'ODM et l'OFSP ont longuement cherché une solution nationale au problème que constitue l'obligation de s'assurer (art. 3 de la Loi fédérale sur l'assurance-maladie du 18 mars 1994 (LAMal, RS 832.10) concernant les personnes tenues de quitter le pays. Fin 2009, l'OFSP a soumis un premier projet d'adaptation de l'article 92d de l'ordonnance du 27 juin 1995 sur l'assurance-maladie (OAMal, RS 832.102) à la consultation de la CDAS, de la CCDJP et de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS). Ce projet prévoyait la possibilité de suspendre l'échéance des primes d'un bénéficiaire de l'aide d'urgence. En cas de levée de la suspension, les primes devaient être versées rétroactivement, jusqu'au moment où elles avaient été suspendues, y compris un supplément de 10%. Sur la base des prises de position des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales et suite à une concertation avec les organes compétents de la CCDJP et de la CDS, la CDAS a salué cette proposition. Cependant, en raison de la réaction négative de part de Santésuisse, la Confédération a élaboré une nouvelle proposition selon laquelle la totalité des primes dues ainsi qu'un supplément de 25% doivent être versés rétroactivement jusqu'au moment de la suspension. Toutefois, le supplément n'est dû que pour une durée maximale de douze mois. Les organes compétents de la CDAS, de la CCDJP et de la CDS ont aussi approuvé cette nouvelle proposition. La CDAS s'est toutefois montrée plus sceptique face à cette variante en raison de son impact financier et la considère comme un compromis. Le Conseil fédéral a adopté cette modification de l'ordonnance lors de sa séance du 6 juillet 2011 et l'a mise en vigueur le 1er août 2011.

#### **4.4 INITIATIVE SUR LE RENVOI**

Suite à la votation du 28 novembre 2010, où le peuple s'est exprimé en faveur de l'initiative sur le renvoi, la Cheffe du DFJP a mandaté un groupe de travail de sa mise en œuvre. Il avait pour mission d'élaborer un rapport présentant des variantes pour appliquer ces nouvelles dispositions constitutionnelles au niveau de la loi et d'identifier les impacts juridiques de ces propositions. Le groupe de travail, composé de deux délégués du comité d'initiative ainsi que de délégués de l'office fédéral de la justice (OFJ), de l'ODM, de la CCDJP et de la CDAS, était piloté par Heinrich Koller, professeur en droit et ancien directeur de l'OFJ. La CDAS était représentée par la secrétaire générale. Après onze réunions, le groupe de travail a présenté, fin juin 2011, son rapport final proposant quatre variantes. Il incombe désormais au Conseil fédéral de décider de la suite des opérations.

## **5 SÉCURITÉ SOCIALE**

### **5.1 ASSURANCES SOCIALES**

#### **5.11 Assurance vieillesse et survivants (AVS)**

La CDAS a demandé à la Confédération d'être impliquée, dès que possible, dans le processus concernant la prévoyance vieillesse et a proposé d'y apporter sa contribution. La Conférence annuelle 2011 de la CDAS était intitulée «Les 50 ans et plus: enjeux actuels de la politique à l'égard des personnes âgées» et constituait un forum pour discuter de ce sujet et de la collaboration avec la Confédération. La participation de Monsieur Burkhalter, Conseiller fédéral, a mis en évidence l'importance de la collaboration dans ce domaine (cf. chapitre A, chiffre 5).

Dès l'été 2011, le Chef du DFI a mené plusieurs entretiens avec les partenaires sociaux et les partis politiques afin de mettre au point des bases communes pour la prochaine révision de l'AVS. Le 19 septembre 2011, il a aussi rencontré le président et une délégation de la CDAS, dont la position avait été définie par le Comité directeur lors de sa séance du 16 septembre 2011. Ce dernier a souligné que la discussion relative à la prochaine révision de l'AVS devait considérer non seulement le financement, mais aussi les nouvelles circonstances et conditions sociales ainsi que les questions portant sur les mesures nécessaires et adéquates à prendre, voire à définir. Finalement, il a exigé que les impacts d'une telle révision soient identifiés dès le début.

#### **5.12 Assurance-invalidité (AI)**

##### **5.121 6e révision de l'AI – premier volet (6a)**

Lors du vote final le 18 mars 2011, les Chambres fédérales ont adopté le premier volet (6a) de la 6e révision de l'AI. Étant donnée que le référendum n'a pas été saisi, la révision et les modifications d'ordonnance y relatives sont entrées en vigueur le 1er janvier 2012.

Suite à une suggestion de la CDAS, une lettre a été adressée, en juillet 2011, aux gouvernements cantonaux les informant sur l'entrée en vigueur et la mise en œuvre de ce premier volet de la révision. La lettre mentionnait aussi que les cantons seraient impliqués dans l'évaluation des prévisions de l'OFAS portant sur la demande en matière de participation aux frais d'assistance et sur le nombre de sorties et d'entrées en institution évitées. Par ailleurs, une consultation auprès des cantons avait été annoncée concernant la question de savoir si la révision des rentes visant à la réinsertion entraîne ou non une augmentation des charges pour l'aide sociale. Ces estimations n'ont toutefois pas encore été effectuées pour le moment.

##### **5.122 6e révision AI – second volet (6b)**

Tandis que les Chambres fédérales délibéraient sur le premier volet (6a) de la 6e révision de l'AI, le Conseil fédéral s'est penché sur le second volet (6b): la consultation y relative a été lancée le 23 juin 2010 et le rapport en a été publié le 19 avril 2011. Le 11 mai 2011, deux mois après l'adoption du premier volet par les Chambres fédérales, le Conseil fédéral a délivré son message concernant le second volet.

À l'audition de la CSSS-CE du 18 août 2011, la CDAS était représentée par Peter Gomm, Conseiller d'État (SO), et la secrétaire générale. Comme au cours de la consultation, ils se sont montrés sceptiques, considérant le projet comme prématuré, car les impacts de la 5e révision et du premier volet de la 6e révision n'avaient pas encore été évalués. Par ailleurs, le message du Conseil fédéral ne répondait pas clairement aux questions relatives aux conséquences financières pour les prestations complémentaires et, dès lors, au report des coûts sur les cantons. D'autres éléments fondamentaux consistaient essentiellement en l'approbation par les cantons d'un système de rentes linéaire selon lequel une invalidité à 70% suffit pour l'octroi d'une rente à 100%; en la renonciation à une réduction de la rente pour enfant; en un compromis amélioré en matière de mécanisme d'intervention et en la renonciation définitive à des coupes budgétaires dans le domaine de la formation professionnelle initiale.

Le 19 décembre 2011, le Conseil des États a approuvé ce projet et décidé de suivre la politique du Conseil fédéral. Il a par ailleurs adopté, au détriment des cantons, la disposition selon laquelle la prise en charge des frais engendrés par un traitement stationnaire dans un hôpital devait être garantie à 80% par l'AI et à 20% par le canton de domicile de la personne assurée. Cela signifie pour les cantons qu'à partir du 1er janvier 2012, ils devront assumer ces coûts s'élevant à environ 60 millions par an malgré le nouveau règlement LAMal pour le financement hospitalier. Le Conseil national débattira sur le projet de révision en 2012.

#### 5.123 Collaboration interinstitutionnelle (CII)

Le projet national CII-MAMAC (acronyme allemand signifiant bilan médical, appréciation du potentiel professionnel par rapport au marché du travail et gestion par cas) a été mené à terme en 2010 et inséré dans le nouveau contexte CII en 2011. La nouvelle structure CII définie par les chefs du DFI et du DFE, prévoit un Bureau CII chargé d'assister l'organe national de pilotage CII ainsi que l'organe national de développement et de coordination CII. Ce Bureau sera administrativement situé auprès de la Confédération (Secrétariat d'État à l'économie, SECO). L'organe de pilotage CII souhaite que l'initiative des villes, le syndicat de communes, la conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) et la CDAS mettent à disposition (et financent) du Bureau CII des connaissances spécifiques relevant de la pratique en matière d'aide sociale. Le Comité CDAS a ainsi consenti à la participation financière de la CDAS au poste à durée déterminée de deux ans pour un «spécialiste en matière d'aide sociale» auprès du Bureau CII.

L'organe de pilotage s'est réuni à deux reprises en 2011, tandis que l'organe national de développement et de coordination CII est entré en fonction et a formulé un programme de travail. Il a d'ailleurs aussi proposé de créer un fonds de financement CII en faveur du marché secondaire du travail qui permettrait un financement commun et solidaire des programmes d'insertion professionnelle proposés par l'aide et les assurances sociales. La CoCo et le Comité CDAS ont discuté cette proposition, cependant, faute de définitions et d'informations fondamentales, un débat productif sur un éventuel fonds CII ne peut encore être mené. Le Comité CDAS propose donc à l'organe de pilotage CII de mandater l'élaboration de ces définitions et informations avant de trancher sur les principes.

### **5.13 Prestations complémentaires (PC) à l'AVS/AI**

Les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI constituent aujourd'hui une assurance sociale à part entière et un pilier indispensable du système de la sécurité sociale. La Conférence des caisses cantonales de compensation a entrepris des premières réflexions concernant les priorités d'une prochaine réforme des PC. En août 2011, le SG CDAS a invité le président de la Conférence des offices AI afin qu'il présente ces réflexions suscitant la discussion.

## **5.2 AIDE SOCIALE**

La secrétaire générale de la CDAS est membre avec voix consultative du Comité et de la direction de la CSIAS, ce qui favorise les échanges d'informations réguliers et le contact avec l'association professionnelle de l'aide sociale.

### **5.21 Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

Lors de l'assemblée annuelle 2011, la CDAS a tiré une première conclusion de l'application de son programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les mesures à court terme évoquées dans le programme (p. ex. les recommandations relatives aux PCFam et la participation de la CDAS à la Conférence de la Confédération sur la lutte contre la pauvreté) sont toutes instituées; les objectifs sont donc atteints. En ce qui concerne les mesures à moyen terme, certaines sont déjà appliquées et les autres évoluent de manière positive. L'analyse du besoin de coordination sur les plans horizontal et vertical au niveau de la Confédération et des cantons dans le domaine de la garantie du minimum vital ainsi que l'élaboration de propositions pour une loi fédérale en la matière sont considérées comme des mesures à long terme et sont actuellement mises en pratique (cf. chapitre B, chiffre 5.4).

La Confédération prévoit de dresser un premier bilan en automne 2012 afin d'évaluer la mise en œuvre des différents plans stratégiques de lutte contre la pauvreté. La CDAS participe à un groupe de travail préparant les contenus et l'organisation de ce projet.

### **5.22 Élaboration de rapports sur la situation sociale**

Dans son programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du 25 juin 2010, la CDAS a inscrit comme mesure à appliquer à moyen terme la collaboration entre les cantons et l'Office fédéral de la statistique (OFS) en vue de rédiger régulièrement des rapports sur la situation sociale. Afin d'offrir une aide aux cantons qui souhaitent dresser un rapport cantonal sur la pauvreté ou la situation sociale, le SG CDAS propose d'émettre des recommandations sur la structuration de tels rapports. Les travaux dans ce domaine ont été entamés en 2011 et sont actuellement encore en cours. Il a par ailleurs été décidé de réaliser, dans l'espace de deux ans, un sondage concernant l'état d'avancement en matière d'élaboration de rapports sur la situation sociale dans les cantons. Le prochain sondage sera lancé au printemps 2012.

### 5.23 **Sécurité sociale: examen des incidences des effets de seuil**

L'OFAS, responsable de la mise en œuvre du postulat Hêche, a chargé la CSIAS d'évaluer le traitement et le devancement d'effets de seuil dans les cantons. Le Comité CDAS a consenti à la participation personnelle et financière à cette étude. Le rapport de base de la CSIAS se focalise sur la vue d'ensemble de la situation actuelle en matière d'effets de seuil dans les systèmes de prestations d'assistance cantonaux et repose sur une analyse des réformes entreprises ces dernières années dans les cantons. Les résultats en ont été discutés en détail au sein du groupe de suivi (auquel la CDAS participe) et présentés lors de la retraite de la CoCo. Le rapport contient également une récapitulation exemplaire de bonnes pratiques concernant les différentes prestations d'assistance, identifiées et discutées lors d'ateliers avec des expert-e-s provenant des cantons. Le rapport de la CSIAS sera soumis début 2012 à la prise de position des che-fe-s de service de l'action sociale, suite à quoi L'OFAS rédigera un court rapport sur la mise en œuvre du postulat Hêche à l'attention du Conseil fédéral.

### 5.3 **DIALOGUE NATIONAL SUR LA POLITIQUE SOCIALE SUISSE**

Le Dialogue national sur la politique sociale suisse a désormais pris une place fixe dans le calendrier annuel de la CDAS, c'est pourquoi, au cours de l'année de référence, d'autres rencontres ont eu lieu entre la présidente resp. le président du Comité CDAS et le Chef du DFI avec leurs délégations.

La séance d'avril 2011 était placée sous le signe des PCFam. Dans ce contexte, la CDAS a lancé un sondage auprès des cantons concernant différents modèles de financement, dont le résultat a été discuté. Étant donné que les deux interventions parlementaires des Conseillères nationales Jacqueline Fehr et Lukrezia Meier-Schatz ont entre-temps été classées, le Conseil fédéral ne détient actuellement aucun mandat officiel en matière de PCFam. Ainsi, en raison d'une suggestion soumise par le Chef du DFI, un groupe de travail a été chargé d'élaborer, sous la direction du DFI, des propositions concrètes de modèles de conception et de financement des PCFam au niveau fédéral.

Les premiers projets ont été discutés lors du Dialogue national en octobre 2011. Il en a été conclu que les partenaires du Dialogue souhaitaient poursuivre ce débat et qu'il devait être intégré dans la discussion générale sur le système social au niveau fédéral, la lutte contre la pauvreté des familles ne devant pas se concentrer sur les dépenses, mais aussi considérer une amélioration du système.

La discussion sur le bilan intermédiaire de la stratégie de lutte contre la pauvreté a révélé la nécessité d'organiser, début 2012, un Dialogue national extraordinaire afin d'approfondir la discussion concernant la stratégie de lutte contre la pauvreté (notamment la CII et les PCFam dans un contexte sociopolitique plus vaste) et la coordination en matière de garantie du minimum vital (p.ex. la prise de position de la CDAS relative au postulat Schenker). Par ailleurs, il était question d'encourager l'échange d'informations concernant les questions sociopolitiques d'actualité.

#### **5.4 COORDINATION EN MATIÈRE DE GARANTIE DU MINIMUM VITAL**

Après des tentatives vaines de coopérer avec l'OFAS, la CDAS s'est référée au rapport final du groupe de travail CDAS concernant la loi sur la compétence en matière d'assistance (LAS) datant d'août 2008 pour lancer, début 2010, son propre projet «coordination en matière de garantie du minimum vital». Dans un avant-projet, un petit groupe de travail a dressé un état des lieux sur les besoins de coordination et de régulation en matière de garantie du minimum vital. À cet effet, il s'est basé sur des objectifs intermédiaires en matière de garantie individuelle et collective du minimum vital.

En septembre 2010, le Comité directeur CDAS a pris acte de ces travaux préliminaires et approuvé une demande de projet visant à approfondir ces travaux, à savoir à définir des mesures à court, moyen et long terme en matière de garantie individuelle et collective du minimum vital. Un groupe de travail composé de représentant-e-s des cantons, des villes, des communes et de la CSIAS s'est donc attelé à cette tâche en 2011. Le SG CDAS conduit ce groupe, qui bénéficie également du soutien d'une experte externe et dont la mission est d'élaborer un projet de loi fédérale sur la garantie du minimum vital.

Dans un premier temps, les mesures en matière de garantie individuelle et collective du minimum vital ont été évaluées sur la base des objectifs intermédiaires fixés dans les quatre domaines d'action que sont la famille, le monde du travail, la santé et la formation. Ensuite, une analyse devait montrer si l'application de ces mesures exigeait la création d'une législation et définir les priorités temporelles. Au cours de l'année à venir, les mesures prioritaires devront être concrétisées et élaborées afin de mettre en place un élément de base permettant la création d'une loi fédérale en matière de garantie du minimum vital.

Lors de la mise en œuvre du postulat Schenker (Po 09.3655: Assurance générale du revenu) en 2011, le Conseil fédéral a soumis un projet de rapport à la CDAS. Ainsi, le SG CDAS a élaboré un projet de prise de position commune qu'il a ensuite soumis à une consultation auprès des directrices et directeurs des affaires sociales. Début 2012, une prise de position consolidée sera soumise à la Confédération et discutée dans le cadre du Dialogue national.



## **COMPTES ANNUELS**

<b>BILAN</b>	28
<b>COMPTE DE PROFITS ET PERTES</b>	30
<b>RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION</b>	32
<b>PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE AU BILAN</b>	33
<b>BUDGET 2013</b>	34



**BILAN****ACTIF**

	31.12.2011	31.12.2010
	CHF	CHF
Caisse	857	1 419
CCP Lucerne 30-19856-6	10 802	1 083
BCBE Berne 42 3.297.621.01	1 057 892	1 181 829
BCBE Berne 42 4.874.581.53 (Nothilfepauschale)	28 118 779	16 690 617
<b>Liquidités et titres</b>	<b>29 188 330</b>	<b>17 874 948</b>
Impôt anticipé	12 715	2 980
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>12 715</b>	<b>2 980</b>
<b>Régularisation active</b>	<b>38 723</b>	<b>34 137</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>29 239 768</b>	<b>17 912 064</b>
Titres	403 200	403 200
<b>Immobilisations financières</b>	<b>403 200</b>	<b>403 200</b>
Biens meubles	1	1
<b>Immobilisations corporelles meubles</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>403 201</b>	<b>403 201</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>29 642 969</b>	<b>18 315 265</b>

Tous les montants mentionnés sont arrondis, par conséquent, les montants totaux peuvent légèrement varier.

**PASSIF**

	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
Créditeurs	20 248	58 260
<b>Obligations livraisons/prestations</b>	<b>20 248</b>	<b>58 260</b>
Montant compensatoire du forfait d'aide d'urgence	28 127 944	16 690 617
Formation Sociale (SFAB)	36 281	37 514
<b>Autres obligations livraisons à court terme</b>	<b>28 164 225</b>	<b>16 728 132</b>
Régularisation passive	36 117	16 701
Contributions avancées	315 400	366 400
<b>Régularisation passive</b>	<b>351 517</b>	<b>383 101</b>
Provision informatique, mobilier, machines	15 000	10 000
Provision études et consultations	100 000	100 000
Réserve réévaluation titres	80 000	80 000
Dialogue national	100 000	100 000
Stratégie/Conférence de lutte contre la pauvreté	80 000	80 000
Formation dans la domaine sociale	25 000	25 000
<b>Provisions et réserves</b>	<b>400 000</b>	<b>395 000</b>
<b>FONDS ÉTRANGERS</b>	<b>28 935 990</b>	<b>17 564 493</b>
Fonds Social	250 000	250 000
Réserve générale	230 000	210 000
Bénéfice inscrit au bilan <sup>1</sup>	226 976	290 773
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>706 979</b>	<b>750 773</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>29 642 969 804</b>	<b>18 315 266</b>
1 Bénéfice reporté	270 773	199 968
Recettes/pertes annuelles	-43 794	90 805

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES

	2011 CHF	2010 CHF
Contributions des cantons	1 570 000	1 570 000
Contributions CHIS	600	600
Recette divers	262	1 040
<b>PRODUIT D'EXPLOITATION PRESTATIONS</b>	<b>1 570 862</b>	<b>1 571 640</b>
Séances, délégations	-15 996	-11 756
Conférences	-35 759	-24 101
Etudes et consultations	-165 533	-197 771
Charges SavoirSocial	-41 200	-41 200
Traductions	-39 985	-52 365
<b>CHARGES DIRECTES</b>	<b>-298 473</b>	<b>-327 194</b>
Salaires	-886 842	-781 142
Indemnité présidente	-5 000	-5 000
Allocation pour perte de gain, nombre d'indemnités	10 084	15 467
<b>Frais de salaires</b>	<b>-881 758</b>	<b>-770 675</b>
AVS, AC, CAF	-86 047	-63 097
Prévoyance professionnelle	-100 723	-71 563
Assurance-accident	-6 632	-6 405
Assurance indemnités journalières maladie	-3 450	-3 004
<b>Charges sociales</b>	<b>-196 851</b>	<b>-144 070</b>
Autres charges liées au personnel	-168	-131
Formation continue	-8 828	-6 573
<b>Autres frais de personnel</b>	<b>-8 996</b>	<b>-6 704</b>
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>-1 087 605</b>	<b>-921 449</b>

	2011 CHF	2010 CHF
Location des bureaux	-77 207	-76 993
frais accessoires	-9 772	-5 247
Nettoyage des bureaux	-14 437	-12 827
<b>Frais de locaux</b>	<b>-101 416</b>	<b>-95 067</b>
Mobilier et installations	-13 923	-974
Informatique	-38 452	-34 752
Leasing photocopieuse	-4 675	-4 777
<b>Entretien et réparations</b>	<b>-57 050</b>	<b>-40 502</b>
Assurances	-700	-993
<b>Assurances d'exploitation, droits, taxes</b>	<b>-700</b>	<b>-993</b>
Electricité, gaz, eau	-2 080	-1 981
<b>Matériel énerg., d'exploitation et auxiliaire</b>	<b>-2 080</b>	<b>-1 981</b>
Matériel de bureau et imprimés	-26 434	-33 345
Téléphone, fax, frais de port	-4 330	-3 606
Internet, pages Web	-1 238	-1 157
Journaux, Littératures	-2 973	-2 176
Comptabilité et consultations	-27 313	-27 038
Frais administratifs divers	0	-188
<b>Frais administratifs et informatiques</b>	<b>-62 288</b>	<b>-67 510</b>
Annonces et publicité	-7 204	-2 908
Frais de voyage et de représentation	-10 096	-7 017
<b>Frais de publicité</b>	<b>-17 300</b>	<b>-9 925</b>
<b>FRAIS D'EXPLOITATION</b>	<b>-240 834</b>	<b>-215 978</b>
Intérêts et frais bancaires	-245	-213
Frais sur titres	-1 028	-1 560
Montant des intérêts	2 061	2 102
Rendement des titres	7 996	7 812
<b>Résultat financier</b>	<b>8 783</b>	<b>8 142</b>
Profits extraordinaire	3 474	2 956
Pertes extraordinaire	0	-27 311
<b>Rendement extraordinaire</b>	<b>3 474</b>	<b>-24 355</b>
<b>Bénéfice annuel</b>	<b>-43 794</b>	<b>90 805</b>

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Finanzkontrolle  
des Kantons Bern

Contrôle des finances  
du canton de Berne

Schermenweg 5  
Postfach 6115  
3001 Bern  
Telefon 031 634 25 91  
Telefax 031 634 25 66

5544-001

### Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée plénière de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes) du secrétariat général de la CDAS à Berne pour l'exercice arrêté au 31.12.2011.

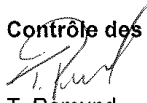


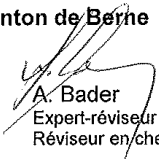
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au secrétariat général, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'institution contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

**Contrôle des finances du canton de Berne**

  
T. Remund  
Expert-réviseur agréé ASR  
Chef du contrôle des finances

  
A. Bader  
Expert-réviseur agréé ASR  
Réviseur en chef

Berne, le 1<sup>er</sup> mai 2012

Annexe:  
Les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes)

## PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE AU BILAN

Le comité propose de répartir le bénéfice au bilan de la manière suivante:

	2011 CHF	2010 CHF
<b>REPORT ET RÉSERVES</b>	<b>270 773</b>	<b>199 968</b>
Bénéfice annuel	-43 794	90 805
<b>BÉNÉFICE INSCRIT AU BILAN</b>	<b>226 979</b>	<b>290 773</b>
Attribution à la réserve générale	0	15 547
Attribution des réserves CHS à la réserve générale	0	4 453
<b>REPORT À COMPTE NOUVEAU</b>	<b>226 979</b>	<b>270 773</b>

**BUDGET 2013**

<b>DÉPENSES</b>	BUDGET	BUDGET	PLAN FINANCIER		
	2012	2013	2014	2015	2016
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>Personnel/frais annexes</b>	<b>1 103 000</b>	<b>1 150 000</b>	<b>1 157 000</b>	<b>1 164 000</b>	<b>1 171 000</b>
Salaires bruts	918 000	950 000	955 000	960 000	965 000
Prestations sociales	175 000	190 000	192 000	194 000	196 000
Formation continue	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
<b>Séances/délégations</b>	<b>36 000</b>	<b>45 000</b>	<b>45 000</b>	<b>45 000</b>	<b>45 000</b>
Séances/délégations	12 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Conférences	24 000	30 000	30 000	30 000	30 000
<b>Locaux/Infrastructures</b>	<b>103 000</b>	<b>103 000</b>	<b>103 000</b>	<b>103 000</b>	<b>103 000</b>
Location des bureaux	77 000	77 000	77 000	77 000	77 000
Contribution d'exploitation	26 000	26 000	26 000	26 000	26 000
<b>Secrétariat/prestations de service</b>	<b>113 100</b>	<b>119 600</b>	<b>119 600</b>	<b>119 600</b>	<b>119 600</b>
Matériel de bureau / imprimés	22 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Taxes/frais de port/téléphone	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800
Assurances	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800
Internet /Website	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
Entretien des machines/installations/informatique	38 000	38 000	38 000	38 000	38 000
Autres dépenses	14 500	16 000	16 000	16 000	16 000
Comptabilité	25 000	27 000	27 000	27 000	27 000
<b>Groupes de travail/projets/études</b>	<b>291 200</b>	<b>221 200</b>	<b>251 200</b>	<b>251 200</b>	<b>251 200</b>
Traductions	50 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Savoir Social (Ortra)	41 200	41 200	41 200	41 200	41 200
Etudes/Mandats	200 000	150 000	180 000	180 000	180 000
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 646 300</b>	<b>1 638 800</b>	<b>1 675 800</b>	<b>1 682 800</b>	<b>1 689 800</b>
<b>RECETTES</b>	BUDGET	BUDGET	FINANZPLAN		
	2012	2013	2014	2015	2016
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Contribution des cantons CDAS	1 586 000	1 602 000	1 618 000	1 634 000	1 650 000
Contribution de la Principauté du FL pour CIIS	600	600	600	600	600
Montant des intérêts	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
<b>Total des recettes</b>	<b>1 591 600</b>	<b>1 607 600</b>	<b>1 623 600</b>	<b>1 639 600</b>	<b>1 655 600</b>
Excédent de dépenses/de recettes	54 700	31 200	52 200	43 200	34 200

# D

## ANNEXE

<b>MEMBRES DES ORGANES CDAS</b>	36
<b>THÈMES DES SÉANCES DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA CDAS 2011</b>	38
<b>ORGANES ET GROUPES DE TRAVAIL AVEC REPRESENTATION DE LA CDAS</b>	39
<b>TABLEAU D'ABRÉVIATIONS</b>	41



## MEMBRES DES ORGANES CDAS

### CONFÉRENCE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS CANTONAUX DES AFFAIRES SOCIALES (CDAS)

Zurich	Conseiller d'Etat Hans Hollenstein (jusqu'au 8.5.2011)
	Conseiller d'Etat Mario Fehr (dès le 9.5.2011)
Berne	Conseiller d'Etat Philippe Perrenoud
Lucerne	Conseiller d'Etat Guido Graf
Uri	Conseiller d'Etat Stefan Fryberg
Schwytz	Conseiller d'Etat Armin Hüppin
Obwald	Conseillère d'Etat Esther Gasser Pfulg
Nidwald	Conseillère d'Etat Yvonne von Deschwanden
Glaris	Conseillère d'Etat Marianne Dürst
Zoug	Conseillère d'Etat Manuela Weichelt-Piccard
Fribourg	Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre
Soleure	Conseiller d'Etat Peter Gomm (président dès le 1.7.2011)
Bâle-Ville	Conseiller d'Etat Christoph Brutschin
Bâle-Campagne	Conseiller d'Etat Adrian Ballmer
Schaffhouse	Conseillère d'Etat Ursula Hafner-Wipf
Appenzell A. Rh.	Conseiller d'Etat Jürg Wernli
Appenzell I. Rh.	Conseillère d'Etat Antonia Fässler
Saint-Gall	Conseillère d'Etat Kathrin Hilber (présidente jusqu'au 30.6.2011)
Grisons	Conseiller d'Etat Hansjörg Trachsel
Argovie	Conseillère d'Etat Susanne Hochuli
Thurgovie	Conseiller d'Etat Bernhard Koch
Tessin	Conseillère d'Etat Patrizia Pesenti (jusqu'au 17.4.2011)
	Conseiller d'Etat Paolo Beltraminelli (dès le 18.4.2011)
Vaud	Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard
Valais	Conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten
Neuchâtel	Conseillère d'Etat Gisèle Ory
Genève	Conseiller d'Etat François Longchamp
Jura	Conseiller d'Etat Michel Thentz

### COMITÉ DIRECTEUR DE LA CDAS

#### Directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales

Peter Gomm, SO (président dès le 1.7.2011)  
 François Longchamp, GE (vice-président dès le 16.9.2011)  
 Pierre-Yves Maillard, VD  
 Anne-Claude Demierre, FR  
 Stefan Fryberg, UR  
 Kathrin Hilber, SG (présidente jusqu'au 30.6.2011)  
 Hansjörg Trachsel, GR (dés le 1.7.2011)  
 Hans Hollenstein, ZH, (vice-président jusqu'au 8.5.2011)  
 Mario Fehr, ZH (dès le 1.7.2011)  
 Philippe Perrenoud, BE  
 Jürg Wernli, AR (jusqu'au 30.6.2011)

#### Membres avec voix consultative

Andrea Mauro Ferroni, Président CoCo  
 Maria-Luisa Zürcher, Association des Communes Suisses (ACS)  
 Martin Waser, Initiative des villes: politique sociale

### **COMMISSION CONSULTATIVE DU COMITÉ DE LA CDAS (COCO)**

Andrea Mauro Ferroni, président  
 Philipp Müller, vice-président  
 Pascal Coullery  
 Irmgard Dürmüller Kohler  
 Antonios Haniotis  
 Ruedi Hofstetter  
 Marc Maugé (jusqu'au 30.11.2011)  
 Christoph Roost  
 Peter Schmid  
 Ernst Schedler  
 Urs Teuscher  
 Ludwig Gärtner  
 Dorothee Guggisberg  
 Renata Gäumann (pour des affaires de la migration)  
 Thierry Müller (pour des affaires de la migration; jusqu'au 31.10.2011)  
 Margrith Hanselmann  
 Remo Dörig

### **SECRETARIAT GÉNÉRAL CDAS**

Margrith Hanselmann	Secrétaire générale (100%)
Remo Dörig	Secrétaire général adjoint (90%)
Veronika Neruda	Responsable du domaine (70%)
Thomas Schuler	Responsable du domaine (90%)
Loranne Mérillat	Responsable du domaine (90%)
Martine Lachat Clerc	Responsable du domaine (60%; dès le 1.7.2011)
Mirjam Bugmann	Remplacement congé maternité (1.10.2011 – 31.7.2012); Domaines «Familles et société», «Questions de l'enfance et de la jeunesse»
Regula Marti	Collaboratrice spécialisée/administrative (80%)
Monika Achour	Collaboratrice spécialisée/administrative (80%; jusqu'au 31.3.2011)
Franziska Decarli	Assistante de projet (80%; dès le 1.6.2011)
Marianne Clottu Balegamire,	Traductrice (50%; jusqu'au 31.10.2011)
Sarah Spiller	Traductrice (80%; dès le 1.10.2011)

### **VÉRIFICATEUR**

Angelo Bader, Contrôle des finances du canton de Berne

## **THÈMES DES SÉANCES DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA CDAS 2011**

### **SÉANCE DU COMITÉ DIRECTEUR DU 25 MARS 2011**

Informations de l'OFAS: Tour d'horizon de la politique sociale avec Yves Rossier, directeur de l'OFAS  
Affaires statutaires – préparation assemblée générale 2011:  
Comptes CDAS 2010, Budget 2012, projet du rapport annuel CDAS 2010  
Elections – préparation assemblée générale 2011: Election d'une nouvelle présidente/d'un nouveau président CDAS; Renouveau intégral du comité CDAS  
Accueil extrafamilial (AEF) de la prime enfance: Présentation du projet de recommandations de la CDAS  
Dialogue national sur la politique sociale suisse: Informations du suivi  
PCFam/Résultat de l'enquête sur le financement PCFam

### **SÉANCE DU COMITÉ DIRECTEUR DU 23 JUIN 2011**

Préparation de la retraite des conseillères et des conseillers d'Etat du 24 juin 2011:  
Informations concernant la procédure des élections et des autres points  
Migrations: Migrations en cours; Afrique du nord; Variantes sur le calcul/la répartition du montant compensatoire du forfait d'aide d'urgence  
Projet CIIS: Adoption du rapport final de la 2ème étape  
Rapport sur la pauvreté, rapport sur la situation sociale: Décision concernant la suite des travaux  
6e Dialogue national sur la politique sociale suisse: évaluation: Inclue suite PCFam, LPC CII: Antrag betr. Demande de cofinancement d'un poste d'expert pour le projet collaboration interinstitutionnelle (CII)  
SAVOIRSOCIAL: Fonds en faveur de la formation professionnelle pour le domaine social

### **SÉANCE DU COMITÉ DIRECTEUR DU 16 SEPTEMBRE 2011**

Election: Election du vice-président/de la vice-présidente du comité CDAS  
Réforme de l'AVS: Prise en compte des cantons: Discussion préparatoire concernant l'audition de la délégation CDAS auprès du chef du DFI du 19 septembre 2011  
Dialogue national sur la politique sociale suisse: Préparation du 7e Dialogue national (y incl. rapport du groupe de travail PCFam de l'OFAS/CDAS)  
Migrations: Forfait d'aide d'urgence: Mise en œuvre du montant compensatoire  
OPEE: Informations sur la décision du Conseil fédéral et suite des travaux  
Accord sur les écoles supérieures spécialisées: Etat de la discussion avec la CDIP  
Promotion de la jeunesse: Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse: Etat des travaux et mandat à la CPEJ

### **SÉANCE DU COMITÉ DIRECTEUR DU 9 DÉCEMBRE 2011**

Concept-cadre en vue de l'amélioration de la collaboration entre l'assurance-chômage (AC) et l'aide sociale: Présentation du concept-cadre par Serge Gaillard, SECO  
Migration; Informations de l'ODM et discussion avec M. Mario Gattiker, directeur a. i. de l'ODM; Répartition du montant compensatoire du forfait d'aide d'urgence; Autres sujets pour prise de connaissance  
Fonds de financement CII en faveur du marché du travail secondaire: Recommandations de la CoCo  
Avance des contributions d'entretien: potentiels d'harmonisation – rapport du groupe de travail, discussion et suite des travaux  
Internés administratifs: Proposition en vue de la création d'un fonds pour les cas de rigueur  
SAVOIRSOCIAL/Fonds en faveur de la formation professionnelle pour le domaine social/Mandat CDAS à ses représentations  
CIIS: Décision de modification de la directive relative à la compensation des coûts et à la comptabilité analytique COCOAN (compensation échelonnée des coûts)  
Fondation Suisse pour la Protection de l'Enfant/FIZ/Body Shop: Pétition contre le trafic des mineurs à des fins sexuelles

## ORGANES ET GROUPES DE TRAVAIL AVEC REPRÉSENTATION DE LA CDAS

### GÉNÉRAL ET COORDINATION

COMITÉ	CTA Conférence tripartite sur les agglomérations
CDAS	<i>CE Kathrin Hilber</i>
AUTRES	Confédération, cantons, communes, villes
	GTT Politique étrangers et intégration <i>Loranne Mérillat</i> Confédération, CdC, CDS, CCDJP, Cantons, communes, villes
	CdC-Commission «Villes» <i>CE Kathrin Hilber</i> Confédération, cantons, communes
	CdC-Conférence des président-e-s et directeurs-trices <i>CE Kathrin Hilber, CE Peter Gomm, Margrith Hanselmann</i> Conférences directoriales
	Direction de la Maison des cantons <i>Margrith Hanselmann</i> Secrétaires des conférences
	Commission de fonctionnement <i>Loranne Mérillat</i> Collaborateurs Maison des cantons
	Coséco secrétaires des conférences <i>Margrith Hanselmann</i> Secrétaires des conférences, Secrétariat du Conseil des Etats
	Coséco Coordination <i>Margrith Hanselmann</i> Secrétaires des conférences
	Coséco Formation continue <i>Remo Dörig</i> Conférences, CdC
	Conférence régionale cantons latins (Class) CE de la Suisse romande et du Tessin –
	Conférence régionale Suisse centrale CE de la Suisse centrale <i>Margrith Hanselmann</i> Chef-fe-s des services de l'action sociale
	Conférence régionale Suisse orientale CE de la Suisse orientale –

### GRAS

*Margrith Hanselmann*  
Chef-fe-s des services de l'action sociale de la Suisse romande, de BE et du TI

Bilatérales: GT Sécurité sociale  
*CE S. Hochueli, Margrith Hanselmann*  
CdC, CDS, cantons

Groupe d'experts «Statistique sociale»  
*Remo Dörig*  
OFS, OFAS, SECO, cantons

Groupe de suivi «Statistiques sociales»  
*Remo Dörig*  
OFS, OFAS, SECO, ODM, cantons

### FAMILLES ET SOCIÉTÉ

#### SAVOIRSOCIAL

*Andrea Lübbertstedt, Veronika Neruda*  
Associations, cantons

Attestation fédérale de formation professionnelle dans le domaine de la santé et du travail social  
*Remo Dörig*  
Associations, cantons

Conférence suisse des offices de liaison LAVI (CSOL-LAVI)  
*Veronika Neruda*  
OFJ, CCDJP, cantons, centres de consultation pour l'aide aux victimes reconnus sur le plan cantonal

Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT)  
*Daniel Kaenel, Eva Weishaupt*  
Confédération, cantons, associations

Conférence des délégués cantonaux aux problèmes de toxicomanies  
*Thomas Schuler*  
Cantons, OFSP

## QUESTIONS ENFANCE ET JEUNESSE

COMITÉ	Conférence des délégués cantonaux à la promotion de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ)
CDAS	<i>Martine Lachat Clerc</i>
AUTRES	CDIP, OFAS, associations
	Conférence des responsables cantonaux de la protection de l'enfance et de l'aide à la jeunesse (...)
	<i>Martine Lachat Clerc</i>
	CDIP, OFAS, associations
	Groupe de pilotage tripartite du programme national de prévention «Les jeunes et la violence»
	<i>Elisabeth Frölich</i>
	Confédération, cantons
	GT Réponse au postulat Fehr «Violence au sein de la famille. Protection des enfants et des jeunes» (07.3725)
	<i>Stefan Blülle</i>
	Confédération, cantons

## POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

	CSOL-CIIS
	<i>Thomas Schuler</i>
	Conférences régionales
	Commission spécialisée du Conseil fédéral chargée de l'évaluation des plans stratégique cantonaux
	<i>Maryse Aebischer, Donat Knecht, Kaspar Sprenger, René Broder, Ruedi Hofstetter, Margrith Hanselmann</i>
	Confédération, cantons, associations
	GT RPT GRAS
	<i>Thomas Schuler</i>
	Cantons

## MIGRATIONS

	Conférence tripartite «Procédure d'asile et hébergement»
	<i>CE Kathrin Hilber, CE Peter Gomm, Margrith Hanselmann</i>
	Confédération, CCDJP
	Comité d'experts «Procédure d'asile et hébergement»
	<i>Renata Gämman, Ruedi Hofstetter, François Mollard, Margrith Hanselmann</i>
	ODM, CCDJP, ASM

CASI

*Loranne Mérillat*

Coordinatrices et coordinateurs cantonaux en matière d'asile

Groupe de travail pour la mise en œuvre de la nouvelle disposition constitutionnelle sur le sort réservé aux délinquants étrangers

*Margrith Hanselmann*

OFJ, ODM, comité d'initiative, CCDJP

Groupe d'accompagnement «Suivi concernant la suppression de l'aide sociale»

*Francis Charmillot, Loranne Mérillat*

ODM, CCDJP, ASM

Groupe d'accompagnement

«Examen des forfaits globaux»

*Loranne Mérillat*

ODM, cantons

## SÉCURITÉ SOCIALE

Groupe d'accompagnement AS-AI-AC

*Thomas Schuler*

Confédération, cantons, communes

Direction CSIAS

*Margrith Hanselmann*

Cantons, communes, villes

Comité CSIAS

*Margrith Hanselmann*

Cantons, communes, villes

Groupe de pilotage CII

*Margrith Hanselmann*

Confédération, cantons, communes

Dialogue national sur la politique sociale suisse

*CE Kathrin Hilber/CE Peter Gomm,*

*CE Philippe Perrenoud,*

*CE Hans Hollenstein/CE François*

*Longchamp, Andrea Ferroni,*

*Margrith Hanselmann, Remo Dörig*

DFI, OFAS, ACS, UVS

## TABLEAU D'ABRÉVIATIONS

AC	Assurance-chômage
AEF	Accueil extrafamilial
AFAJ	Association faîtière suisse de l'animation jeunesse en milieu ouvert
AI	Assurance-invalidité
AM	Assurance maladie
AVPA	Avances sur pensions alimentaires
AVS	Assurance vieillesse et survivants
CAJ-N	Commissions des affaires juridiques du Conseil national
CASI	Groupe de contact des coordinatrices et coordinateurs en matière d'asile
CDAS	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
CdC	Conférence des gouvernements cantonaux
CDCT	Conférence des délégués cantonaux aux problèmes de toxicomanies
CDI	Conférence des délégués cantonaux, régionaux et communaux à l'intégration
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CDS	Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé
CFEJ	Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse
CII	Collaboration interinstitutionnelle
CIIS	Convention intercantonale relative aux institutions sociales
CoCo	Commission consultative du comité directeur de la CDAS
COCOAN	Directive relative à la compensation des coûts et à la comptabilité analytique du 1er décembre 2005
CoSeCo	Conférence des secrétaires des conférences intercantionales
CPEAJ	Conférence technique pour la protection de l'enfance et l'aide à la jeunesse
CPEJ	Conférence technique pour la promotion de la jeunesse
CPP	Code de procédure pénale suisse du 5 octobre 2007 (code de procédure pénale, RS 312.0)
CSAJ	Conseil suisse des activités de jeunesse
CSEC-N	Commissions de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national
CSIAS	Conférence suisse des institutions d'action sociale
CSOL-LAVI	Conférence suisse des offices de liaison de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions
CSOL CIIS	Conférence suisse des offices de liaison CIIS
CSSS-E	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats
CSSS-N	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national
CTP	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des transports publics
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DFJP	Département fédéral de justice et police
ECPAT Suisse	Fondation Suisse pour la Protection de l'Enfant
fedpol	Office fédéral de la police
FIZ	Centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes
HSG	Université de Saint-Gall
ICRPD	Convention on the Rights of Persons with Disabilities
KodEx	Convention relative aux droits des personnes handicapées
LAMal	Coordination en matière de garantie du minimum vital
	Loi fédérale sur l'assurance-maladie du 18 mars 1994 (RS 832.10)

LAS	Loi fédérale du 24 juin 1977 sur la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin. Loi fédérale en matière d'assistance, LAS (SR 851.1)
LAVI	Loi fédérale du 23 mai 2007 sur l'aide aux victimes d'infractions (Loi sur l'aide aux victimes, LAVI (RS 315.5))
LEEEJ	Loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse)
LIPPI	Loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (RS 831.26)
MAMAC	Medizinisch-ArbeitsMarktliche Assessments mit Case Management acronyme allemand signifiant: bilan médical, appréciation du potentiel professionnel par rapport au marché du travail et gestion par cas
MdC	Maison des cantons
OAMal	Ordonnance du 27 juin 1995 sur l'assurance-maladie (RS 832.102)
ODM	Office fédéral des migrations
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFJ	Office fédéral de la justice
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OPEE	Ordonnance du 19 octobre 1977 réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption (RS 211.222.338)
ordonnance sur l'asile	Ordonnance 1 du 11 août 1999 sur l'asile relative à la procédure (Ordonnance 1 sur l'asile, (RS 142.311))
PC	Prestations complémentaires
PCFam	Prestations complémentaires pour familles
RPT	Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
SCOTT	Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SG CDAS	Secrétariat général de la CDAS
USS	Union syndicale suisse
ZPO	Code de procédure civile du 19 décembre 2008 (RS 272)